

## FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX

### DOCUMENT DE PROJET DU PBF

<b>Pays : NIGER</b>	
<b>TITRE DU PROJET</b> : « Projet de sécurité climatique, de résilience et de stabilisation des communautés dans le nord des régions de Maradi et Zinder » ( <b>PROSEC</b> )	
<b>NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours)</b> :	
<b>Modalité de financement du PBF :</b>  <input type="checkbox"/> IRF <input checked="" type="checkbox"/> PRF	<b>Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust Fund") (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires) :</b>  <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale national <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale régional <b>Nom du fonds d'affectation spéciale :</b>
<b>Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) :</b> Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO = agence lead), ONU ; United Nations Capital Development Fund (UNCDF), ONU ; ONG Nationale Action Pour le Bien –Être (APBE), OSC.	
<b>Liste des partenaires d'exécution supplémentaires, gouvernementaux et non gouvernementaux : spécifiez le type d'organisation (gouvernement, ONGI, OSC locale) :</b>  <b>Gouvernement</b> : Haute Autorité à la Consolidation de la Paix (HACP) ; Ministère en charge de l'Agriculture ; Ministère en charge de l'Élevage ; Ministère en charge de l'Environnement ; Ministère en charge de la décentralisation ; Ministère en charge du développement communautaire, le Conseil National pour un Environnement et Développement Durable (CNEDD) ; les autorités régionales, départementales et municipales des régions de Maradi et Zinder.	
<b>Organisations non gouvernementales</b> : Collectif des Associations Pastorales du Niger (CAPAN), Action pour l'Éducation et le Développement à la Base (AEDL), Action Intégrée pour un Développement Durable (AIDD); Association HIMMA, Gestion et Valorisation des Déchets (GVD). (AEDL et AIDD sont des organisations des jeunes et gérés par les jeunes.)	
<b>Durée du projet en mois<sup>1 2</sup> : 30</b>	
<b>Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet</b> : Le projet interviendra dans 25 villages des 5 communes du nord des régions de Zinder et de Maradi : région de Zinder - communes de Tarka dans le département de Belbedji, Tanout et Falenko dans le département de Tanout ; région de Maradi - communes de Soli Tagriss dans le département de Dakoro et Gadabedji dans le département de Bermo.	
<b>Le projet relève-t-il d'une ou plusieurs des fenêtres de priorité PBF spécifiques ci-dessous :</b> <input type="checkbox"/> Initiative de promotion de l'égalité des sexes <sup>3</sup> <input type="checkbox"/> Initiative de promotion des jeunes <sup>4</sup> <input type="checkbox"/> Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix)	

<sup>1</sup> La durée maximum des projets IRF est de 24 mois et PRF de 36 mois.

<sup>2</sup> Le commencement officiel du projet est la date du premier transfert du budget du projet de la part de MPTFO aux () entité(s) récipiendaire(s), comme indiqué sur la page du MPTFO Gateway.

<sup>3</sup> Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de l'égalité des genres (GPI).

<sup>4</sup> Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de la jeunesse (YPI).

Projet transfrontalier ou régional.

**Budget total du projet PBF\* (par agence bénéficiaire) :**

**FAO Niger (lead): \$ 1 600 000**

**UNCDF Niger: \$ 1 000 000**

**ONG APBE Niger: \$ 700 000**

**Budget total projet: \$ 3 300 000**

*\*Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.*

**Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) :**

La FAO intervient déjà dans 2 communes de la région de Maradi à savoir Soli Tagriss et Gadabedji à travers les projets : « Accélérer les progrès vers l'autonomisation économique des femmes rurales au Niger (JP RWEE II) pour 5 millions de Dollar US financé par la Suède et la Norvège et « Renforcement et mise à l'échelle des bonnes pratiques d'adaptation au changement climatique et de développement des chaînes de valeur dans la Grande Muraille verte à Maradi et Agadez » pour un montant de 33 millions d'euro financé par l'Union Européenne.

<b>PBF 1<sup>ère</sup> tranche (70%)</b>	<b>PBF 2<sup>ème</sup> tranche* (30%)</b>	<b>PBF 3<sup>ème</sup> tranche* (%) :</b>
<b>FAO : \$ 1 120 000</b>	<b>FAO: \$ 480 000</b>	
<b>UNCDF: \$ 700 000</b>	<b>UNCDF: \$ 300 000</b>	
<b>ONG APBE: \$ 490 000</b>	<b>ONG APBE: \$ 210 000</b>	
<b>Total PBF: \$ 2 310 000</b>	<b>Total PBF: \$ 990 000</b>	

**Fournir une brève description du projet (décrire le principal objectif du projet ; ne pas énumérer les résultats et les extrants) :**

Le projet se propose de renforcer les capacités des collectivités et communautés locales particulièrement les femmes et les jeunes sur l'intégration des risques climatiques, la prévention et la gestion des conflits à travers la promotion d'un accès équitable aux ressources naturelles et le développement d'opportunités de génération de revenus durables. La promotion d'une gouvernance inclusive des ressources naturelles permettra aux femmes et aux jeunes de jouer un rôle accru dans l'adaptation au changement climatique, la prévention et la médiation des conflits liés à l'accès aux ressources naturelles, ainsi que dans la consolidation de la cohésion sociale.

**Résumez le processus de consultation du projet dans le pays avant la soumission au PBSO, y compris avec le Comité de pilotage du PBF, la société civile (y compris les organisations de femmes et de jeunes) et les communautés de parties prenantes (y compris les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés) :**

En prélude à l'élaboration de la note conceptuelle et en plus de différentes consultations menées entre la FAO, UNCDF et l'ONG nationale APBE, les autorités administratives et les services techniques à différents niveaux ont été consultés. Au niveau des 2 régions, la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix (HACP) et les directions régionales en charge de l'agriculture, de l'élevage et de l'environnement ont fourni des orientations importantes relatives au contexte de la zone cible. Quant aux services techniques départementaux et communaux, les échanges avec ces derniers, ont permis de disposer de données sur les communes ciblées. En plus des services techniques de l'Etat, les organisations de la société civile et communautaire notamment féminines et des jeunes ont été consultées pour obtenir des informations sur leurs besoins spécifiques en lien avec des thématiques que le projet projette d'aborder.

Pour assurer un caractère participatif et inclusif au document du projet, un atelier a été organisé les 29

et 30 avril 2023 à Zinder avec toutes les parties prenantes. L'objectif de cet atelier était d'élaborer conjointement le document du projet en prenant en compte les différents commentaires adressés dans la note conceptuelle. L'atelier a regroupé les représentants des services techniques régionaux, départementaux, les autorités municipales et les organisations de la société civile.

Dans la perspective d'un développement de synergie d'actions entre différents intervenants, des échanges fructueux ont été réalisés avec les agences sœurs qui interviennent déjà dans la zone ciblée. Il s'agit particulièrement des échanges avec le PNUD et ONUFEMMES qui interviennent respectivement dans la bande sud des régions de Maradi et de Zinder à travers les projets, « Renforcement de la résilience des communautés du Sud Maradi face aux risques d'exposition à l'extrémisme violent » et « Accélérer la mise en œuvre de l'agenda femme, paix et sécurité pour une meilleure prévention et gestion des conflits et la consolidation d'une paix durable et inclusive dans les régions de Tahoua et Zinder », financés par le PBF.

**Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes<sup>5</sup> : 2**

Spécifiez le pourcentage (%) et le montant (\$) du budget total du projet alloué aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes : **38,37% du budget (représentant un montant total de 1 266 219 USD)**

**Expliquez brièvement par quelle (s) intervention (s) principale (s) le projet contribuera à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes<sup>6</sup> :**

Au Niger et particulièrement dans la zone ciblée, la résolution pacifique des conflits et l'adaptation au changement climatique, restent particulièrement dominées par les hommes. Pour inverser cette tendance, le pays a élaboré un Plan National d'Adaptation (PNA, 2022 -2026) dont l'un des objectifs est d'accroître la maîtrise de la problématique environnementale et des changements climatiques, tout en améliorant la capacité de résilience des membres des organisations féminines à travers la mise en œuvre des activités génératrices de revenu (AGR) et le développement des technologies endogènes d'adaptation.

Ce projet se propose de renforcer les capacités des femmes et promouvoir leur autonomisation économique afin qu'elles participent activement à la sécurité climatique et à la prévention et gestion pacifique des conflits, en particulier ceux liés aux ressources naturelles.

Pour ce faire, des organisations communautaires formelles (coordinations départementales des femmes et des jeunes) et informelles telles que les Clubs Dimitra, les comités de paix joueront un rôle important pour la mobilisation communautaire, l'inclusivité, la recherche commune de solutions par la réflexion et le dialogue, la communication et l'action qui suscite de tous les membres de la communauté, femmes et jeunes dans le processus de consolidation de la paix et la sécurité climatique.

Dans la zone ciblée, la participation des femmes aux instances communautaires de prise de décision est très faible voire inexistante. Les pesanteurs socioculturelles relèguent toujours les femmes au second plan en leur attribuant un rôle et des responsabilités de moindre importance au sein des communautés de base. Même si elles sont présentes, les femmes n'occupent pas de postes décisionnels dans les structures surtout formelles. Elles sont généralement moins actives dans le dialogue/discussion, et la prise de décisions car elles éprouvent des difficultés à prendre la parole et à s'exprimer librement aux cours des réunions communautaires. Cependant, on constate une

<sup>5</sup> Score 3 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total).

<sup>6</sup> Veuillez consulter la note d'orientation du PBF sur les calculs de marqueurs de genre et la consolidation de la paix sensible au genre

amélioration de cette participation au niveau politique notamment au sein des conseils communaux où le pourcentage dépasse souvent le quota national qui est de 25% (voir tableau ci-dessous).

Au démarrage du projet, un atelier de lancement et de planification communautaire sera organisé et au cours duquel une réflexion concertée sur l'approche à adopter en vue de : (i) sensibiliser les hommes pour leur adhésion afin de garantir le leadership des femmes et de leurs organisations dans la mise en œuvre du projet ; (ii) développer des campagnes efficaces de plaidoyer en faveur de l'équité de genre ; et (iii) appliquer l'outil Sense Maker pour collecter des micro-histoires partagées et auto-analysées par les femmes et les hommes et permettant de disposer d'un tableau de bord axé sur les facteurs permettant d'influencer positivement et durablement les relations de genre sur les questions de résilience climatique.

**Tableau n°1 : Pourcentage des femmes dans les conseils municipaux des communes cibles**

Communes	Nombre de conseillers municipaux par commune d'intervention			
	Hommes	Femmes	Total	% de Femmes
Tarka	17	6	23	26
Tanout	19	6	25	24
Falenko	8	3	11	27
Soli Tagriss	11	5	16	31
Gadabedji	8	3	11	27
<b>Total</b>	<b>63</b>	<b>23</b>	<b>86</b>	<b>27</b>

Source : Direction générale de la décentralisation et des collectivités territoriales 2021

Toutefois, des opportunités pour une participation des femmes dans les questions d'adaptation au changement climatique et la résolution pacifique des conflits liés aux ressources naturelles sont maintenant soutenues par différents documents de politiques comme la politique foncière rurale avec un quota établi pour les femmes et les Schémas d'Aménagement Foncier (SAF) dont un des 10 principes directeurs est «*la prise en compte de l'équité, des droits humains et du genre*». Tout au long du processus de planification et de mise en œuvre du SAF, les acteurs doivent promouvoir des actions ciblées et des initiatives d'intégration des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap dans tous les processus de sécurisation, de réhabilitation et d'aménagement des espaces fonciers et des ressources.

C'est pourquoi, les principales activités prévues dans le cadre de ce projet contribueront i) au respect des engagements politiques, ii) à la promotion de l'égalité des sexes ; iii) à l'engagement des groupes de femmes et de jeunes dans la sensibilisation des communautés sur les problématiques de la sécurité climatique<sup>7</sup> de la paix et de la cohésion sociale.

Les actions qui seront développées dans le cadre de la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes porteront sur le développement des initiatives conjointes communautaires de gestion collaborative des ressources naturelles adaptées au changement climatique pour renforcer la cohésion sociale et la prévention/réduction des pratiques environnementales néfastes. Ces activités se focaliseront sur le développement des pépinières, les travaux à haute intensité de main d'œuvre (HIMO), activités communautaires de plantation d'arbres fruitiers ou à haute valeur marchande, afin de renforcer le pouvoir économique des jeunes et des femmes. Aussi, des activités spécifiques de génération de revenu constitueront le levier non seulement de l'autonomisation

<sup>7</sup> La sécurité climatique signifie la prévention et la résolution des conflits violents causés par le réchauffement climatique à travers l'amélioration de la gestion de couloirs de transhumance, la résolution des problèmes de propriété foncière, la réduction de la concurrence pour l'accès aux ressources naturelles et aux industries extractives et la promotion des accords sur les stratégies d'adaptation au changement climatique ainsi que la résilience des moyens de subsistance au niveau local.

économique des groupes cibles, mais également d'une amélioration de la situation et la position sociale des femmes et des jeunes de la zone d'intervention du projet.

**Degré de risque du projet<sup>8</sup> : 1**

**Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement<sup>9</sup>) : 2.3. Prévention et gestion des conflits/gouvernance inclusive.**

Le cas échéant, les résultats du SDCF / UNDAF auxquels le projet contribue :

Le projet est en cohérence avec le Plan de Développement Économique et Social (PDES 2022-2026) notamment avec l'axe stratégique n°2 « Consolidation de la gouvernance, paix et sécurité » et particulièrement aux différents programmes ci-dessous : Programme 12 « Renforcement de la gouvernance locale et de l'aménagement du territoire » ; Programme 14 « Modernisation du monde rural » et Programme 16 « Gestion durable de l'environnement et renforcement de la résilience aux changements climatiques ».

Le projet contribue, à l'effet 3 du Plan Cadre de Coopération (PCC) intitulé comme suit : « *D'ici 2027, les populations les plus vulnérables particulièrement les femmes, les filles, les garçons et les personnes avec des besoins spécifiques, améliorent : leur sécurité alimentaire et nutritionnelle, la gestion des ressources naturelles et du cadre de vie, et renforcent leur résilience aux changements climatiques y compris dans les zones affectées par les conflits et les catastrophes* » et à l'atteinte des résultats du programme phare des Nations Unies au Niger « **Amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et de la résilience face aux chocs naturels et les changements climatiques** ».

Il est également en cohérence avec le Cadre des Résultats Stratégiques Niger 2022 – 2026 du fonds des Nations Unies pour la consolidation de la Paix (PBF) notamment l'effet stratégique n°1 stipulant que : « *D'ici 2025, les tensions et les conflits violents dus aux changements climatiques et liés à l'accès et à la gestion des ressources naturelles et minières dans les communautés locales et frontalières ainsi que les différents groupes sociaux des régions de Tillabéry, Diffa et Zinder sont réduits* » et contribue à l'atteinte des indicateurs 1.6 et 1.7.

**Les objectifs et cibles de développement durable auxquels le projet contribue sont les suivants :**

- ODD 13 « Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions » : Cible 13.1,
- ODD 15 « Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres » : cible 15.2; cible 15.3; cible 15.5; cible ; 15.6.
- ODD 16 : « Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable » : cibles 16.1 ; 16.7.

**Au niveau des 2 régions :** le projet est en cohérence avec les Schémas d'Aménagement Foncier (SAF) de Maradi et de Zinder, les Plans de Développement Régionaux (PDR) et les Plans de Développement Communaux (PDC).

**Type de demande :**

**Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du**

<sup>8</sup> 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

<sup>9</sup> (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

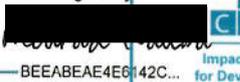
(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ;

(4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

<p>Nouveau projet : <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Révision de projet : <input type="checkbox"/></p>	<p><b>document :</b></p> <p>Extension de la durée : <input type="checkbox"/> Durée additionnelle du projet en mois :</p> <p>Changement de résultat / sujet : <input type="checkbox"/></p> <p>Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget : <input type="checkbox"/></p> <p>Budget PBF supplémentaire : <input type="checkbox"/> Budget supplémentaire par agence bénéficiaire :</p> <p>USD XXXXX</p> <p><b>Brève justification de la révision :</b></p> <p><i>NB : s'il s'agit d'une révision, indiquer chaque changement du document de projet en rouge ou en MODE RÉVISION. Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.</i></p>
--	--

### SIGNATURES DU PROJET :

<p><b>AGENCE RECIPIENDAIRE<sup>10</sup></b></p> <p><b>Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)</b></p> <p>Nom : <b>Luc Genot,</b></p> <p>Signature </p> <p>Titre : <b>Représentant ai</b></p> <p>Date et visa : <b>16 OCT. 2023</b></p> <p><b>UNCDF</b></p> <p>Nom : <b>Mourad Wahba</b></p> <p>Signature :  DocuSigned by:  Impact Capital for Development</p> <p>Titre : <b>Officier en charge</b></p> <p>Date et visa : <b>26-Oct-2023</b></p> <p><b>Action Pour le Bien Être (APBE)</b></p> <p>Nom : <b>Souleymane Diéye</b></p> <p>Signature </p> <p>Titre : <b>Président du Conseil d'Administration</b></p> <p>Date et visa :</p>	<p><b>Représentant du gouvernement national</b></p> <p>Nom :</p> <p>Signature</p> <p>Titre :</p> <p>Date et visa :</p>
<p><b>Coordonnateur résident</b></p> <p>Nom : <b>Nicole Kouassi</b></p> <p>Signature </p> <p>Titre : <b>Coordonnatrice Résidente a.i</b></p> <p>Date et visa : <b>17 Oct 2023</b></p>	<p><b>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)</b></p> <p>Elizabeth Spehar</p> <p>Signature </p> <p>Titre : <b>Sous-Secrétaire générale chargée du Bureau d'appui à la consolidation de la paix.</b></p> <p>Date et visa : <b>8 Nov 2023</b></p>

DS  
uG

DS  
Md

DS  
XM

<sup>10</sup> Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

## I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF (4 pages max)

- a) *Décrire brièvement les conclusions principales de l'analyse de conflit en ce qui concerne les principales thématiques du projet. Comment le projet compte-t-il répondre aux causes structurelles et principaux facteurs de tensions / conflits ? Fournir une analyse des acteurs clefs et des principales parties prenantes ayant un impact ou étant sensibles aux principaux facteurs de tension visés par le projet. Cette analyse doit être sensible au genre et à l'âge.*

Au Niger, la superficie potentiellement favorable à l'agriculture, est estimée à moins de 12% de la superficie totale du pays. En effet, seulement 125 200 km<sup>2</sup> sur un total de 1 267 000 km<sup>2</sup> ont une vocation agricole. Les sols sont en général pauvres et très sensibles à l'érosion hydrique et éolienne. Les activités agricoles (agriculture, élevage, pêche) occupent plus de 85% des Nigériens. Toutefois, les superficies cultivées ne représentent que 3% de la superficie totale du pays et 25% des terres arables<sup>11</sup>. L'agriculture, l'élevage, la sylviculture, l'exploitation forestière et la pêche génèrent 38,4% du Produit Intérieur Brut (PIB) du pays (INS, 2019).

La population du Niger est estimée à plus de 25 millions d'habitants en 2022<sup>12</sup>. Le taux de croissance démographique est l'un des plus élevés au monde avec 3,9% par an. Elle est composée de 50,1% de femmes et 31,1% de jeunes âgés de 15 à 35 ans. Plus de 80% de la population vit en milieu rural. Les régions de Zinder et de Maradi cumulent, à elles seules, plus de 41% de la population du pays, avec 5 297 010 habitants, soit 21,13% à Zinder et 5 153 421 habitants, soit 20,50% à Maradi.

Être un jeune rural au Niger, l'un des pays dont la proportion des jeunes (31,1%) est la plus importante au monde<sup>13</sup>, reste une « condition »<sup>14</sup> difficile à vivre. Il existe chez cette catégorie de la population qui n'est « ni homogène, ni figée, ni étanche », un « sentiment latent d'injustice »<sup>15</sup> qui risque de s'aggraver au vu des projections démographiques et des dynamiques actuelles du marché du travail. Ces derniers ne se sentent pas « vraiment » reconnus comme des acteurs importants par les familles, les pouvoirs publics et les autorités municipales. Ce ressenti d'ostracisme générationnel s'illustre également dans leur exclusion du processus de prise de décision, générant frustration et désillusion chez beaucoup de jeunes ruraux.

Si être jeune est une condition difficile au Niger, être une femme et de surcroît jeune, constitue un double défi. Les femmes au Niger souffrent de rapports discriminatoires<sup>16</sup> ancrés dans les pratiques sociales du quotidien qui empêchent que tout leur potentiel soit exploité au service du développement de leur communauté.

Nonobstant leur poids démographique, la vulnérabilité économique conjuguée à des systèmes politiques, sécuritaires et juridiques faibles contraints les jeunes à s'impliquer dans des activités de survie, souvent dangereuses, nuisibles ou illégales.

<sup>11</sup> Cabinet du Premier Ministre, « Exploitation et état des ressources naturelles au Niger » ; 2019

<sup>12</sup> Projection RGPH ; 2012, INS

<sup>13</sup> Au Sahel, les personnes âgées de moins de 25 ans représentent près de 65% de la population totale (source : <https://www.onusahel.org/content/sahel/fr/home/land-of-opportunities/sahel-potentials/jeunesse.html>)

<sup>14</sup> Certains auteurs préfèrent parler de condition plutôt que de statut lorsqu'ils se réfèrent à la jeunesse rurale.

<sup>7</sup> ROPPA, Stratégie régionales d'insertion/installation des jeunes dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, 2019-2023, page 8.

<sup>16</sup> ROPPA, Stratégie régionales d'insertion/installation des jeunes dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, 2019-2023, page 8.

Institution financière ou utilisant des services de transfert d'argent par téléphone portable (rapport de conception SD3C, P. 22)

Au Niger, et particulièrement dans les régions de Maradi et Zinder, la participation des jeunes et des femmes, à la sphère publique et aux instances de prise de décision est limitée par les normes patriarcales, les croyances culturelles et la violence sexiste qui cimentent leurs rôles au sein du foyer codées comme passives ou féminines au sein des cercles informels ou féminins.<sup>17</sup> Lors de la survenance de ces conflits, des dégâts matériels et mêmes des pertes en vies humaines sont enregistrées. Les principales victimes sont les femmes, les jeunes et les personnes âgées. Du fait que les femmes assurent l'approvisionnement des ménages en eau et en bois de chauffe et font de la cueillette une activité génératrice de revenu ; elles sont présentes autour des points d'eau et des pâturages, qui sont les principaux objets des conflits entre agriculteurs et éleveurs. Elles sont souvent les premières à gérer les conséquences lorsque survient un conflit violent autour du foncier rural : Parce qu'elles peuvent perdre leurs époux, leurs pères, leurs frères ou leurs fils qui sont engagés dans le conflit, et parce qu'elles peuvent être elles-mêmes victimes de violence. Libérer et soutenir le potentiel des jeunes et des femmes pour le mettre au service du développement du Niger exige de changer de regard sur cette catégorie de la population pour qu'elle soit non plus considérée comme un fardeau à porter mais comme la solution au renouveau politique et économique dont le pays a tant besoin. La participation des jeunes au processus du développement peut favoriser un sentiment d'appartenance à "leur" nation, ce qui peut avoir des répercussions positives sur leur engagement au niveau local pour améliorer les conditions de vie et la cohésion sociale.

Selon le dernier rapport d'évaluation du GIEC, entre 3,3 et 3,6 milliards de personnes "vivent dans des contextes très vulnérables au changement climatique", tandis que deux milliards de personnes vivent actuellement dans des zones touchées par des conflits.<sup>18</sup>

Partout dans le monde, et particulièrement dans les régions déjà en proie à l'insécurité, le réchauffement climatique constitue une menace supplémentaire et de plus en plus importante pour le maintien de la paix.

Depuis les grandes sécheresses des années 70 et aujourd'hui encore, les risques climatiques sont le défi majeur auquel font face les principales activités agricoles et pastorales au Sahel et particulièrement au Niger. L'analyse montre que la sécheresse constitue le principal risque qui affecte les productions agrosylvopastorales à travers des baisses de productions vivrières, du nombre d'animaux et de leur productivité, des revenus agricoles, de la disparition de certaines espèces d'arbres de valeur, avec pour conséquence l'insécurité alimentaire, voire des crises alimentaires et nutritionnelles, et la pauvreté qui s'enracine. Les facteurs qui expliquent la vulnérabilité des ménages ruraux aux crises alimentaires sont : la dégradation et l'insuffisance des terres, la pauvreté, le dysfonctionnement des mécanismes et dispositifs de prévention et de gestion des crises, et surtout le caractère pluvial et rudimentaire des activités agropastorales

Les effets du réchauffement climatique et de la dégradation de l'environnement peuvent aggraver d'autres facteurs de conflit ou devenir des risques supplémentaires pour la sécurité. Ils compromettent également les efforts de prévention. La compétition autour des ressources naturelles, la gestion transfrontalière des ressources naturelles, les phénomènes météorologiques extrêmes, les catastrophes, et l'insécurité des moyens de subsistance

<sup>17</sup> [https://www.youth4peace.info/system/files/2018-](https://www.youth4peace.info/system/files/2018-04/UNSCR%202250%20Hard%20to%20Reach%20Consultations%20-%20Comparative%20Report%20SFCG%20final.pdf)

04/UNSCR%202250%20Hard%20to%20Reach%20Consultations%20-%20Comparative%20Report%20SFCG%20final.pdf

<sup>18</sup> IPCC, 2022: Summary for Policymakers, p. 12. In: Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability. Contribution of Working Group II to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change [H.-O. Pörtner, et al (eds.)]. Cambridge University Press, Cambridge, UK and New York, NY, USA, pp. 3–33, doi:10.1017/9781009325844.001. Voir aussi: UN Secretary General, Secretary-General's remarks to the Peacebuilding Commission on the Report on Peacebuilding and Sustaining Peace, 20 March, 2022. Available at: <https://www.un.org/sg/en/content/sg/statement/2022-03-30/secretary-generals-remarks-the-peacebuilding-commission-on-the-report-peacebuilding-and-sustaining-peace-delivered>

constituent des risques de sécurité climatique qui doivent être compris et abordés de manière holistique à travers des activités qui contribuent à leur prévention.

Le régime climatique nigérien est caractérisé par une pluviométrie faible, variable dans l'espace et dans le temps, et des températures élevées qui accentuent son aridité. Les impacts des changements et de la variabilité climatique sur les ressources en eau au Niger se manifesteront principalement par des sécheresses récurrentes, une baisse des écoulements des cours d'eau, une augmentation du ruissellement dans les bas-fonds des zones endoréiques, une baisse de la recharge et des réserves en eau des nappes.

Dans la zone d'intervention, le changement climatique se manifestent par des fortes variations inter annuelles de la pluviosité qui entraîne une variabilité spatiale et temporelle de l'accès aux ressources en eau de surface, la production et la composition floristique des fourrages mais aussi la production des cultures, renforçant les risques d'insécurité alimentaires.

Dans la région de Zinder, les relevés pluviométriques au niveau des différents postes mettent en évidence la grande variabilité climatique (figure ci-dessous). La figure montre une irrégularité des précipitations inter et intra-annuelle. Ces précipitations mettent aussi en évidence la descente des isohyètes du Nord vers le Sud.

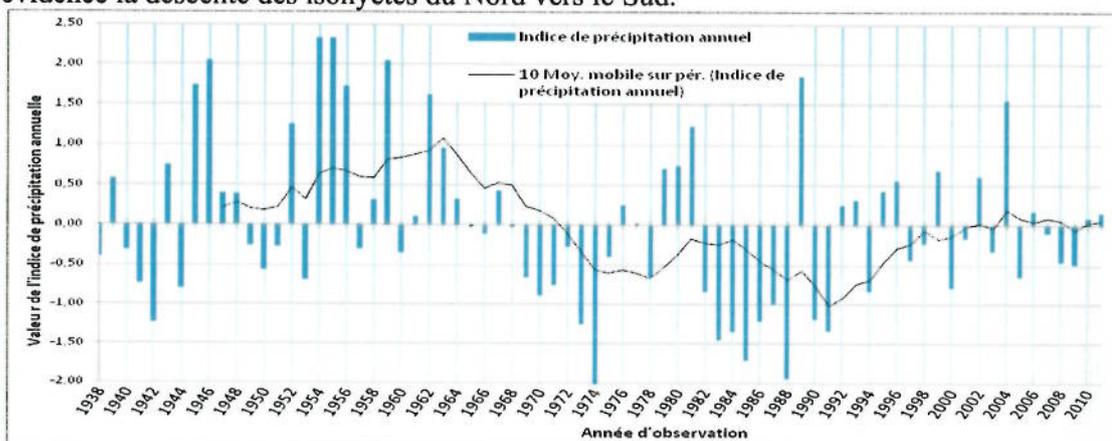


Figure : Moyenne mobile et évolution des précipitations de 1938 à 2010, Zinder Aéroport (I. Sandao, 2013)

Les précipitations insuffisantes, mal réparties dans le temps et dans l'espace et la courte saison des pluies sont les principaux risques liés aux changements climatiques auxquels est confronté particulièrement les zones d'intervention et le Niger en général. A cela s'ajoutent les vagues de chaleur, les inondations pendant la saison des pluies et les feux de brousse qui limitent fortement la production agricole.

Pour faire face à cette situation, le gouvernement mène une politique d'aménagement et de développement durable orienté sur les chaînes de valeur et l'élevage sédentaire. Pour renforcer les capacités des femmes en matière d'adaptation au changement climatique, les structures communautaires comme les Clubs Dimitra, les systèmes communautaires d'alerte précoce et de réponse aux urgences (SCAP/RU) seront des points de partage d'informations climatiques et également d'identification de mesures locales de renforcement de la résilience. Ces structures communautaires formelles et informelles seront utilisées comme des espaces d'amplification et des suggestions techniques en matière d'adaptation au changement climatique. Elles peuvent également servir d'espaces pour recueillir la perception des communautés tant sur les prévisions que les mesures identifiées. Dans cette perspective, le projet soutiendra des rencontres de discussion et d'échanges des communautés locales particulièrement les femmes et les jeunes sur les informations climatiques.

Dans le domaine agricole, le réchauffement climatique engendre une réduction du potentiel de production et des superficies propices à l'agriculture. La tendance est en général à la baisse des rendements, sauf pour la culture de riz qui pourrait enregistrer une certaine augmentation. Relativement à l'élevage, on constate une baisse de la production fourragère ainsi qu'une moindre disponibilité des points d'eau de surface pour l'abreuvement des animaux. Par ailleurs, la hausse des températures favorise le développement de certaines maladies du cheptel.

Le changement climatique dû aux sécheresses répétées qui affectent le Sahel encore plus qu'au Niger, depuis près d'un demi-siècle (1972/73, 1984/85, 2009/10, 2021), est l'un des facteurs d'aggravation des conflits entre les usagers des ressources naturelles (conflits fonciers entre agriculteurs familiaux ; entre agriculteurs et éleveurs ; entre éleveurs résidents et pasteurs transhumants ; entre éleveurs et pêcheurs, etc.), rendant la gestion du pâturage et des cultures plus instables, de même que les revenus d'une grande partie de la population. Les déséquilibres écologiques liés aux changements climatiques ou à une mauvaise considération environnementale des activités humaines, compliquent l'accès aux ressources naturelles et génèrent des conflits ouverts ou latents. Dans le même temps, le processus de détérioration de certains milieux fragiles et la dégradation des potentiels productifs (terres de culture, ressources en eau, pâturages) ont permis de prendre conscience du fait que l'adaptation au changement climatique constitue un enjeu vital pour les communautés rurales. Cette prise de conscience est d'autant plus importante que les sécheresses, la désertification et les inondations suscitent de multiples problèmes, notamment : (i) la montée des tensions pour l'accès aux ressources naturelles renouvelables ; et (ii) l'amplification des migrations rurales et des mouvements de transhumance du bétail qui renforce la concurrence entre les usagers des ressources naturelles.

Le Niger est ainsi confronté à plusieurs problèmes : effets des changements climatiques (aridité des sols, température très élevées, sécheresse...), crises alimentaires chroniques, les impacts de la crise sanitaire de la COVID-19 sur les groupes sociaux les plus vulnérables, l'instabilité des pays frontaliers, le flux des retournés etc. Aussi, la forte croissance démographique, la pression foncière insoutenable, l'appauvrissement des terres agricoles, l'amenuisement des espaces pastoraux, la dégradation des ressources naturelles, l'occupation des espaces protégés, l'accaparement des ressources sont devenus des sujets de préoccupation pour tous ceux qui s'intéressent à la question du foncier rural au Niger. Ils constituent en même temps des enjeux majeurs pour le développement rural et mettent en évidence les défis auxquels il convient de faire face dans l'immédiat afin d'éviter l'escalade des conflits liés à l'accès aux ressources naturelles.

Cette situation a entraîné des conséquences perceptibles à quatre niveaux: (i) la surexploitation et l'amenuisement des réserves foncières qui s'accompagnent de la diminution, voire de la disparition des jachères; (ii) l'accroissement des superficies des terres mises en culture qui entraîne le rétrécissement et la fragmentation des espaces pastoraux , avec pour conséquence des entraves accrues à la mobilité du bétail ; (iii) l'aggravation des conflits fonciers entre agriculteurs, mais aussi entre éleveurs et agriculteurs ; et (iv) l'apparition de nouveaux conflits ouverts ou latents (émergence de nouveaux acteurs liés à la décentralisation, accaparement des terres, spéculation et marchés fonciers, etc.) qui est favorisée par la défaillance des systèmes communautaires de gouvernance des ressources naturelles.

Lors de la survenance de ces conflits, les principales victimes sont généralement les femmes, les jeunes et les personnes âgées. En zone rurale, les femmes assurent l'approvisionnement des ménages en eau et en bois de chauffe et font de l'embouche comme activité génératrice

de revenu. De ce fait, elles sont fortement impliquées dans la gestion des ressources naturelles, objets des principaux conflits entre différents acteurs.

La prise en compte des parties prenantes, des enjeux et des lignes de conflits permet d'appréhender les principales situations conflictuelles suivantes

- a) Les conflits fonciers entre les agriculteurs découlant de la contestation des limites des champs, (non-respect des procédures d'acquisition des champs), de l'application des règles d'héritage et surtout de la disparition progressive de la pratique des prêts de terre, sous l'effet de la « monétarisation » de la terre, principalement dans la zone de Maradi qui est densément peuplée, avec pour conséquence un exode massif des paysans en insécurité foncière vers le nord du département de Dakoro, situé dans la zone pastorale;
- b) Les conflits entre agriculteurs et éleveurs qui résultent principalement de :
  - L'occupation des espaces pastoraux pour des activités agricoles (empiètement des cultures sur les aires de pâturage, les couloirs de passage et les pistes de transhumance) ;
  - La descente prématurée des éleveurs transhumants en zone agricole et le non-respect de la période de libération des champs ;
  - L'accaparement des espaces partagées par le fonçage des points d'eau et d'autres infrastructures surtout à des fins privées ;
  - La non-matérialisation physique de la limite nord des cultures.
- c) Les conflits entre éleveurs résidents et pasteurs transhumants découlant de la recomposition des espaces ruraux qui ne se réduit pas à l'avancée du front agricole, mais comporte d'autres dimensions, notamment les transformations touchant les systèmes d'élevage et les modes d'accès aux ressources naturelles ; ce qui engendre un raidissement des éleveurs résidents vis-à-vis des transhumants, mais aussi du vol du bétail récurrent avec la descente des éleveurs transhumants ;
- d) Les conflits entre éleveurs et promoteurs immobiliers, principalement dans les zones péri-urbaines où l'on constate le développement de la vente des terres communes, sans une réelle prise en compte des droits d'usage des éleveurs locaux ou transhumants sur ces espaces qui sont, de plus en plus, lotis et bornés à la faveur de la spéculation immobilière ;
- e) Conflits entre éleveurs et autres utilisateurs socio-professionnels et l'administration forestière autour des espaces aménagés ;
- f) Conflits intercommunaux autour de la gestion des espaces pour des actions d'investissements.

#### **Analyse des acteurs et des parties prenantes :**

<b>Acteurs</b>	<b>Rôle des acteurs niveau de fonctionnalité</b>
Les agriculteurs/agropasteurs et les éleveurs/transhumants	Les agriculteurs et les éleveurs, particulièrement les femmes et les jeunes sont des acteurs importants de la cohésion sociale et de la gestion des ressources naturelles. Bien qu'ils soient généralement des protagonistes, les agriculteurs et les éleveurs peuvent confirmer ou infirmer les faits lors de la survenance des conflits. Ces acteurs jouent un rôle important dans la mobilisation des

	parties prenantes, la médiation et le conseil.
Les organisations communautaires (Comité de paix, commissions foncières, .....)	Composées d'hommes et de femmes adultes, les membres de ces organisations jouent le rôle d'intermédiation, de défense des droits des parties, de conseil et de conciliation dans les règlements des conflits.
Organisations de la Société Civile	Les OSC, particulièrement des jeunes et des femmes constituent un support important pour la prévention des conflits dans la mesure où elles sont généralement en appui aux programmes mis en œuvre au profit des populations. Elles jouent le rôle d'information et d'éducation du public sur les évolutions du contexte de sécurité, sur le mandat des institutions de sécurité, ainsi que sur le rôle des citoyens dans la préservation de la sécurité de tous, de favoriser la consolidation de relations paisibles et constructives entre les institutions de sécurité et les populations civiles, la prise en compte d'une perspective de genre, le respect des droits humains, la prise en compte des besoins de sécurité vécus et ressentis par les populations.
Les autorités municipales, administratives et politiques	Dans la zone ciblée, les autorités administratives et municipales sont les gouverneurs, les préfets et les maires. Ces derniers jouent un rôle important en tant que représentant de l'Etat et des institutions judiciaires. Pour ce faire, les élus locaux constitués d'un minimum de 25% de femmes peuvent constituer des espaces d'échanges avec les communautés pour la résolution des conflits. Aussi, ils s'interposent entre les protagonistes et évaluent les dégâts à travers les services techniques (constats, enquête, élaboration de procès-verbaux (PV)).
Les comités communaux de Paix	Les comités communaux de paix assurent trois principales activités : <ul style="list-style-type: none"> <li>• La surveillance et l'observation permanente de l'état de sécurité de la population ;</li> <li>• La veille et les vigilances sécuritaires, orientées sur les connaissances des risques socio-économiques, risques humanitaires, risques environnementaux et risques politiques ;</li> <li>• L'alerte précoce afin de prévenir sans délai les autorités et recommander toute mesure permettant de prévenir ou de limiter l'impact de la menace ; la contribution à la gestion des situations d'insécurité.</li> </ul>
Leaders religieux et coutumiers	Ils constituent des acteurs incontournables dans la gestion pacifique des conflits. En effet, leur parole tient lieu d'engagement et de mobilisation communautaire. Ils interviennent généralement dans les règlements à l'amiable des conflits à travers des mécanismes locaux formels et informels.
Organisations des femmes	Les organisations des femmes interviennent dans la mobilisation, le conseil et la médiation. A cause de leur rôle central dans la famille et la communauté, elles peuvent non seulement influencer leurs époux, leurs pères, leurs frères ou leurs fils, mais aussi les autres femmes, les voisins et voisines. Ainsi, elles jouent un rôle essentiel dans la mobilisation au moment où la situation devient difficile. Elles sont des conseillères discrètes et rapprochées qui savent apaiser les cœurs et assument souvent un rôle de

	négociatrices et médiatrices grâce à leur position au sein de la famille (fille, épouse, mère, grand-mère). Elles interviennent auprès des parties en conflit, les écoutent et facilitent les échanges afin de trouver une solution à l'amiable.
Organisations des jeunes	Les jeunes ont une grande capacité d'apprentissage et d'acquisition de compétences ainsi que de comportements positifs en vue de leur participation à la cohésion sociale. Ils jouent un rôle de transmission intergénérationnelle et peuvent contribuer à la paix à travers des dialogues au sein des structures formelles et informelles comme les commissions foncières de base et les Clubs Dimitra.

Les régions de Maradi et de Zinder sont limitrophes et partagent des communes frontalières au nord qui présentent pour l'essentiel un relief quasi uniforme qui se traduit par une monotonie du paysage. Cet ensemble dénommé Damergou et Tagriss, correspond ainsi à une plaine sableuse parsemée de bas et de moyens plateaux et des buttes témoins résiduelles, entrecoupées de vastes vallées fossiles. S'étendant sur des rivages désertiques au Nord, la pluviométrie dans cette zone est marquée par la faiblesse des précipitations et leur grande variabilité spatiotemporelle. Les sécheresses répétitives, conjuguées à certaines pratiques dont le surpâturage, ont eu comme impact la destruction du couvert végétal, l'ensablement des points d'eau de surface, aggravant ainsi les effets pervers du climat.

Ces régions sont également marquées par le développement du marché foncier qui engendre de nombreuses conséquences : (i) la dégradation des liens sociaux découlant du recul de la pratique des prêts de terres principalement dans les zones agricoles qui sont densément peuplées et où la spéculation foncière est très forte ; (ii) le développement d'une compétition conflictuelle entre éleveurs et investisseurs privés provoqué par l'éviction des pasteurs de leurs zones de parcours (accaparement des terres pastorales par les activités extractives, création de lotissements sur des espaces pastoraux relevant du domaine public de l'Etat ou des collectivités territoriales, alors que cela est formellement interdit, etc.) ; et (iii) la précarisation de l'avenir des jeunes, en lien avec la quasi-disparition des réserves foncières lignagères.

Dans ce contexte, les conflits liés à l'accès aux ressources naturelles augmentent ces dernières années à cause de la saturation des terres agricoles, l'extension du front agricole, le rétrécissement des couloirs de passage et le recours des éleveurs transhumants aux points d'eau, nonobstant les efforts considérables de l'Etat et des partenaires techniques et financiers. Ils sont alimentés par un accroissement de la pression sur les rares ressources naturelles conséquemment à des contraintes d'ordre climatique et à la faiblesse des mécanismes locaux de gestion des ressources naturelles. Par exemple, en décembre 2022, des affrontements entre agriculteurs et éleveurs transhumants en provenance précocement du département de Dakoro (Maradi) ont fait 3 morts et plusieurs blessés dans les localités de Bouzgouda et Rouan Dania dans la commune de Tarka, région de Zinder (CAPAN : décembre 2022). Ces tensions sont entretenues par des déplacements précipités et inhabituels de groupes d'éleveurs fuyant le Nord du Nigeria en proie à des conflits intercommunautaires. A cause de l'expansion de la menace sécuritaire, la région de Maradi a accueilli en 2021 environ 100 000 agro-éleveurs avec leurs troupeaux provenant pour la plupart du Nigeria. En 2022, le conflit dans le nord-ouest du Nigeria a forcé plus de 80 000 Nigériens à fuir vers la région de Maradi. En outre, les incursions répétées des bandits armés dans le territoire du Niger ont provoqué le déplacement interne d'environ 26 000 personnes. Les bandes

criminelles armées opèrent régulièrement des deux côtés de la frontière ciblant principalement les agriculteurs et les éleveurs avec des enlèvements contre paiement d'une rançon. Pour trouver des solutions à cette situation, la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix (HACP) a organisé les 25 et 26 mars 2022, dans la ville de Maradi, un forum transfrontalier Niger-Nigeria. Ce forum entre dans le cadre de la lutte contre le banditisme armé dans la bande sud et la recherche de solutions idoines face aux vols de bétail, des attaques à main armée, l'impossibilité d'exploiter les espaces pastoraux et les champs de cultures et des dégâts champêtres. L'objectif était de créer un espace de dialogue et de concertation entre les communautés des deux pays en vue de l'installation d'une paix durable dans cet espace. Ce forum avait aussi pour objectifs spécifiques de mettre en place un dispositif de communication entre les communautés ; de renforcer le dialogue des autorités administratives, municipales, militaires et les leaders communautaires des deux pays. Il s'agissait aussi de mutualiser les efforts de lutte contre le banditisme armé transfrontalier, mais aussi d'assurer la quiétude sociale pour un développement harmonieux des deux peuples. L'un des résultats de ce forum est la mise en place d'une patrouille frontalière, l'opération « **Faraoutal Bouchia** », le consensus entre les forces autorisant les poursuites des bandits jusqu'à 30 km dans chaque pays. Au niveau communautaire, des mesures de mitigation de la crise sécuritaire tournent autour de - la mise en place des groupes locaux de vigilance (Yan Sa Kai au Nigéria) ; - la lutte contre les complicités internes à travers des stratégies de dénonciations sécurisée et l'assermentation des communautés et la mise en place de réseau d'informateurs volontaires pour aider les forces de défense et de sécurité dans la lutte qu'elles mènent contre l'insécurité.

Selon le rapport de synthèse des résultats de la campagne pastorale 2022-2023, l'évaluation quantitative et qualitative de la production fourragère en zone pastorale a fait ressortir une production fourragère disponible au niveau de la zone pastorale estimée à environ **7 213 154 TMS** en 2022 contre **7 316 839 TMS** en 2021. Quant aux productions des résidus agricoles, elles sont estimées à **9 220 933 Tonnes de Matières Sèches (TMS)** pour la campagne agropastorale 2022 contre **6 669 589 TMS** pour l'année 2021, soit une augmentation de **28%**.

Selon toujours la même source, il ressort un disponible fourrager réel, évalué à **21 441 980 TMS**. Les besoins globaux théoriques du cheptel résidant des régions en UBT pendant les neuf (09) mois ont été évalués à **33 873 787 TMS**. Sur cette base, le bilan fourrager global fait ressortir un déficit de l'ordre de **12 431 807 TMS** soit **36,70%** des besoins des UBT. En 2022, et grâce aux efforts des différents partenaires, une diminution du total de feux de brousse ont été déclarés avec 49 en 2022 contre 191 en 2021. Ces feux ont dévasté une surface de 76 000 ha en 2022 contre 496 000 ha en 2021.

Les difficultés découlant du déficit fourrager sont aggravées par l'affaiblissement de la dynamique de mobilité transfrontalière du bétail. En effet, le Nigeria a instauré à partir de 2021 des mesures de restriction à l'entrée des éleveurs nigériens qui ont coutume de se replier dans le Nord du Nigeria, alors que ces derniers sont déjà victimes d'une interdiction d'entrée sur le territoire béninois.

**Tableau n° 2** : Couloirs de passage des animaux dans les départements de Belbedji, Tanout et Dakoro.

Département	Nombre total de couloirs	Km total des couloirs	Nombre de couloirs sécurisés		Km total sécurisés	
<b>Région de Zinder</b>						
Belbédji	17	591,57	3	17,65%	83,77	14,16%
Tanout	70	1441,28	7	10,00%	219,98	15,26%
<b>Total</b>	<b>87</b>	<b>2032,85</b>	<b>10</b>	<b>11,50%</b>	<b>303,75</b>	<b>15%</b>
<b>Région de Maradi</b>						
Dakoro	259	3 356,15	120	46,33%	1 045,00	31,14%

Source : SAF Zinder, 2021 et SAF Maradi 2020

*N.B : Le département de Bermo est une zone pastorale qui ne dispose pas de couloirs de passage.*

La plupart de ces couloirs se trouvent aujourd'hui occupés ou menacés par les habitations et les exploitations agricoles.

En somme, les communautés pastorales et agropastorales sont aujourd'hui durement affectées à la fois par la dégradation de la sécurité, le changement climatique, la régression des activités économiques, les atteintes à l'intégrité physique des personnes, ainsi que par la perte des biens et des actifs des familles.

Au regard de cette situation peu reluisante et dans une zone en proie à une multiplication des facteurs de conflit, le projet se propose de renforcer les capacités des collectivités et communautés locales particulièrement les femmes et les jeunes sur l'intégration des risques climatiques, la prévention et la gestion non violente des conflits à travers la promotion d'un accès équitable aux ressources naturelles et le développement des opportunités de génération des revenus durables.

*b) Une brève description de la façon dont le projet s'aligne avec / soutient les cadres stratégiques gouvernementaux et des Nations Unies existants<sup>19</sup>, et comment il garantit l'appropriation nationale. Si ce projet est conçu dans un pays PRF, décrivez comment l'objectif principal fait progresser un objectif stratégique pertinent identifié par le processus d'éligibilité.*

La prévention et la gestion non violente des conflits liés à l'accès et à la gestion des ressources naturelles ainsi que l'adaptation aux effets du changement climatique sont au cœur des priorités du Gouvernement du Niger.

Le projet s'inscrit dans la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI) et du Plan de développement économique et social 2022-2026 (PDES) qui visionne « un Niger uni, démocratique et moderne, paisible, prospère et fier de ses valeurs culturelles, sous-tendu par un développement durable, éthique, équitable et équilibré dans une Afrique unie et solidaire ».

Il s'aligne également sur le Plan Cadre de Coopération (PCC) 2023-2027 des Nations Unies ainsi qu'au Cadre des Résultats Stratégiques Niger, 2022 - 2026 du Fonds pour la Consolidation de la Paix. Le premier texte de portée nationale produit pour orienter la prise en charge des problématiques spécifiques à la gestion des ressources naturelles auxquelles sont confrontées les populations rurales du Niger est l'ordonnance 93-15 du 2 mars 1993

<sup>19</sup> Y compris les stratégies et engagements nationaux en matière de genre et de jeunesse, tels qu'un plan d'action national sur 1325, une politique nationale de la jeunesse, etc.

fixant les principes d'orientation du code rural du Niger. La mise en œuvre de cette ordonnance est réalisée à travers deux dispositifs : un dispositif juridique (ensemble des textes législatifs et réglementaires de gestion des ressources naturelles) et un dispositif institutionnel (structures chargées de la mise en œuvre avec la participation des acteurs ruraux) que le projet entend renforcer à travers la création et/ou la redynamisation des commissions foncières de base.

Le Niger a signé et ratifié respectivement le 11 juin 1992 et le 25 juillet 1995, la politique et le programme d'action nationale en matière d'adaptation aux changements climatiques et la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). Ils constituent des cadres dynamiques et flexibles permettant d'orienter et de coordonner les activités prioritaires en matière d'adaptation aux changements climatiques dans le pays, sur la base de critères stricts et à travers une approche participative et synergique impliquant les différents partenaires. L'objectif de développement de la politique et du programme d'action nationale pour l'adaptation aux changements climatiques est de contribuer à atténuer les effets néfastes des changements climatiques sur les populations les plus vulnérables, dans la perspective d'un développement durable et de lutte contre la pauvreté au Niger. Le présent projet cadre avec la mise en œuvre de cette politique ainsi que du programme d'action nationale pour l'adaptation aux changements climatiques qui donnent un aperçu sur le contenu des activités prioritaires à entreprendre pour faire face aux besoins et préoccupations urgents et immédiats des communautés. Il contribuera à la mise en œuvre des principales recommandations issues du rapport sommaire sur la promotion d'une approche fondée sur les droits pour la résilience au changement climatique et la migration au Sahel (2022). Aussi et à travers la recommandation 115, les nouvelles autorités du Niger réaffirment leur volonté de poursuivre la coopération avec les mécanismes de promotion et de protection des droits de l'Homme et à remplir les obligations découlant de la ratification des instruments internationaux des droits de l'homme auxquels le pays est partie. Elles s'engagent à coopérer avec le Conseil des Droits de l'Homme et à mettre en œuvre toutes les recommandations issues de l'Examen Périodique Universel.

A travers la mise en œuvre de la politique foncière rurale, le Niger ambitionne d'ici 2035 que « les acteurs ruraux bénéficient d'un accès équitable et sécurisé au foncier, qui contribue à créer les conditions favorables au développement d'investissements responsables permettant l'atteinte de la sécurité et de la souveraineté alimentaires, le renforcement de la résilience des populations et plus largement le développement socio-économique durable et harmonieux, garant du maintien de la paix sociale ». Le présent projet concourt à la mise en œuvre de cette politique foncière rurale qui s'aligne sur les Directives Volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale. Les Directives Volontaires fournissent des informations sur les pratiques acceptées au niveau international pour mettre en place des régimes performants d'utilisation, de gestion et de contrôle des terres, des pêches et des forêts

Cette initiative contribuera également à la mise en œuvre des recommandations a) et b) relatives à la prévention des conflits et la mise en œuvre de l'Agenda Femmes Paix et Sécurité adressées dans le rapport conjoint de l'examen périodique universel du Niger 2021.

Au plan institutionnel, en plus du Code Rural, le gouvernement du Niger s'est doté d'une Haute Autorité à la Consolidation de la Paix (HACP) dont la mission principale est de cultiver l'esprit de paix, de dialogue permanent entre les différentes communautés du pays et d'entretenir la confiance mutuelle, de tolérance et de respect dans une commune volonté de vivre ensemble. La HACP s'est dotée d'un Plan Stratégique à la consolidation de la Paix 2022-2026 dont l'objectif global est de « Contribuer au renforcement de la résilience face à la situation sécuritaire du dispositif institutionnel et des opportunités économiques et sociales

favorisant la cohésion sociale et la paix au Niger ». Les résultats stratégiques de ce plan se déclinent en quatre Effets Globaux dont l'Effet Global 2 : La gouvernance locale et la légitimité de l'Etat sont renforcés dans les zones à risques sécuritaires et l'Effet Global 3 : La prévention des conflits est renforcée et la cohésion sociale est consolidée. Le projet ambitionne de contribuer à ces deux effets. Il s'aligne particulièrement au domaine stratégique n°1 « Prévention et gestion des conflits locaux pour l'accès aux ressources naturelles) du cadre stratégique du fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix.

- c) Une brève explication de la façon dont le projet comble les lacunes stratégiques et financières et complémente toute autre intervention pertinente, financée par le PBF ou autrement. Fournissez également un bref **résumé des interventions existantes** dans le secteur de la proposition en remplissant le tableau ci-dessous.

Nom du projet (durée)	Donateur et budget	Orientation du projet	Différence / complémentarité avec la proposition actuelle
Renforcement de la résilience des communautés du Sud Maradi face aux risques d'exposition à l'extrémisme violent.  Durée = 24 mois ; Agences récipiendaires : PNUD et ONUFEMMES	PBF \$ 2 799 655	Le projet vise à contribuer à la réduction de l'exposition aux risques de radicalisation et d'extrémisme violent, dans les communes de Madarounfa, Gabi, Dan Issa, Guidan Sori, Tibiri Gobir	La synergie entre les deux projets réside dans la réduction des conflits en lien avec la transhumance, à travers le renforcement des acteurs et mécanismes locaux sur la sécurité climatique et la prévention et gestion pacifique des conflits, une amélioration des revenus des groupes cibles notamment les femmes et les jeunes.
« Accélérer la mise en œuvre de l'agenda femme, paix et sécurité pour une meilleure prévention et gestion des conflits et la consolidation d'une paix durable et inclusive dans les régions de Tahoua et Zinder » Durée = 24 mois Agences récipiendaires : ONUFEMMES et HCDH	PBF \$ 2,500,000	L'objectif de ce projet est d'accélérer la mise en œuvre de l'agenda Femmes, Paix et Sécurité au Niger et accroître la participation et l'influence des femmes et des filles dans les initiatives de consolidation de la paix, avec un focus sur les organisations de la société civile féminine des régions de Zinder et de Tahoua.	La synergie entre les deux projets réside dans l'accroissement des capacités des femmes et des jeunes à intégrer les instances de prise de décision au sein des structures et mécanismes locaux de prévention et gestion des conflits.
Prévention et gestion pacifique de conflits liés à l'accès et à la gestion des ressources naturelles dans les communes nord de la région de Zinder ; Durée = 24 mois ; Agences récipiendaires : FAO, UNFPA	PBF \$ 2 300 000	Le projet se propose de renforcer et rendre plus inclusifs les mécanismes locaux en matière de prévention et de gestion des conflits liés à l'accès et à la gestion des ressources naturelles et l'autonomisation économique et sociale des jeunes et des femmes dans le développement local.	La synergie entre les deux projets réside dans la complémentarité et la mise à l'échelle des bonnes pratiques en matière de prévention et de gestion des conflits liés à l'accès et à la gestion des ressources naturelles dans la région de Zinder.

Regional Programme on Climate Security in Western Sahel  Durée = 2,5 ans; 1er septembre 2022 28 février 2025	UNDP TRACK DENMARK GOVERNMENT  US\$ 64,962,000	L'objectif global du programme est de renforcer la résilience des sociétés sahéniennes face aux risques sécuritaires liés au climat, tout en préservant leur environnement et leurs moyens de subsistance, en améliorant la cohésion sociale et en prévenant les conflits violents dans la région.	La synergie réside dans la complémentarité et la mise à l'échelle de l'initiative dans tous les pays du Sahel.
<b>PRAPS II</b>  Durée = 5 ans Récipiendaire : Gouvernement du Niger	Banque mondiale 33,5 milliards F CFA	Consolidation des acquis PRAPS I ; Gestion durable des terres ; résiliences des communautés ; aménagement des ressources (Zinder et Maradi)	Amélioration des revenus des groupes cibles notamment les jeunes et les femmes ; Promotion des AGR et prévention des conflits ; Sécurisation des ressources et espaces pastoraux. La synergie réside dans la complémentarité des actions notamment celles relatives à la protection de l'environnement et la promotion des activités à haute intensité de main d'œuvre (HIMO)
<b>Projet de la plateforme intégrée pour la sécurité hydrique</b>  Récipiendaire : Gouvernement du Niger	Banque Mondiale  400 Millions de dollars US	Le projet vise à renforcer la gestion des ressources hydriques, à élargir l'accès aux services d'eau et à améliorer la résilience face à sa variabilité selon les régions du pays	Une synergie sera développée dans le domaine de la restauration de l'environnement pour renforcer la résilience des communautés.
<b>Projet d'appui au développement de l'élevage pastoral et la gestion durable des terres-(Boukassa kiwo)</b> Durée : 5 ans Récipiendaires : Conseils régionaux	Agence Française de Développement 32,8 milliards F CFA	Gouvernance et dialogue territorial pour la paix et la sécurisation du pastoralisme Gestion durable et accès amélioré aux ressources pastorales (Zinder et Diffa)	Promotion des AGR et prévention des conflits Sécurisation des ressources et espaces pastoraux. La synergie réside dans le partage et la duplication des bonnes pratiques.

Pour capitaliser les acquis, le projet va renforcer les synergies avec les projets en cours dans les régions de Maradi et Zinder. Aussi, le projet collaborera avec les services techniques déconcentrés de l'Etat et surtout avec les organisations de la société civile et les structures communautaires qui pourront suivre et/ou dupliquer les bonnes pratiques et les leçons apprises après le retrait des agences de mise en œuvre.

## **II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)**

- a) *Une brève description de l'orientation stratégique et de l'approche du projet - Décrivez l'objectif primordial du projet, la stratégie de mise en œuvre et la manière dont il traite les causes ou les facteurs de conflit décrits dans la section I (doit être sensible au genre et à l'âge).*

Le projet se propose de renforcer les capacités des communautés locales (agriculteurs, éleveurs, agropasteurs, éleveurs transhumants) particulièrement les femmes et les jeunes dans

la consolidation de la résilience climatique, la prévention et la gestion non violente des conflits

La démarche de mise en œuvre du projet reposera sur les principales leçons apprises des interventions antérieures en matière de prévention et de gestion pacifique des conflits dans des zones fragilisées. Les enseignements appris montrent que pour assurer la durabilité, accroître l'efficacité et l'efficience des actions, ces dernières doivent être intégrées dans les dispositifs existants, en vue non seulement de valoriser de façon optimale les dynamiques porteuses, mais de renforcer le partenariat avec les acteurs qui sont susceptibles de pérenniser les acquis du projet, en l'occurrence les institutions publiques, les collectivités locales, les organisations de la société civile et communautaires.

La valeur ajoutée de recherche de cohérence entre le projet et les autres interventions au niveau régional et local réside dans le fait qu'elle contribue au renforcement des capacités communautaires dans divers domaines, notamment la prévention et la gestion non violente des conflits et le partage d'expériences et de connaissances. Un partenariat privilégié de partage de bonnes pratiques sera développé avec les Agences du Système des Nations Unies intervenants dans la zone, en lien avec le plan stratégique de la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix au Niger ainsi que le Cadre des Résultats Stratégique Niger 2022-2026 du Fonds de Consolidation de la Paix qui vise à identifier les axes d'intervention du PBF au Niger et à fournir des pistes de programmation afin de contribuer à l'atteinte de ses objectifs.

La logique d'intervention du projet va se développer autour de trois principes directeurs :

- a) une approche participative et inclusive, conçue comme un gage d'appropriation des interventions et de durabilité des dynamiques impulsées ;
- b) la prise en compte effective des questions d'équité et de genre;
- c) la capitalisation des expériences dans la perspective de la diffusion et de la valorisation des bonnes pratiques en matière de prévention et gestion des conflits et l'adaptation aux changements climatiques. La stratégie d'intervention va se fonder sur une approche participative, multidisciplinaire et concertée, avec une implication étroite des institutions publiques, des autorités administratives et coutumières, des partenaires sociaux, des collectivités locales, des organisations socioprofessionnelles rurales, des partenaires au développement, des Agences du SNU et des acteurs de la société civile.

Le projet sera mis en œuvre par la FAO, UNCDF et l'ONG APBE, en collaboration avec la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix (HACP) et les Ministères Techniques. Les représentations déconcentrées au niveau des régionaux, des départements et des communes à travers les comités communaux de paix seront des partenaires essentiels dans l'exécution du projet. Ces représentations déconcentrées appuieront l'encadrement technique des bénéficiaires et seront pleinement impliquées dans le suivi-évaluation et la supervision des activités. Aussi, les autorités communales et les organisations de la société civile (niveau national et local) seront des partenaires dans la mise en œuvre et le suivi de certaines activités spécifiques. D'autre part, des rencontres d'échanges entre les acteurs communaux seront intensifiées pour renforcer le tissu d'intercommunalité et faciliter l'accès équitable aux ressources partagées et d'autres actions d'investissement.

Dans le cadre d'un renforcement mutuel et d'un partage de connaissances, les compétences et le savoir-faire des parties prenantes seront valorisés afin d'accroître l'impact des interventions. La multiplicité des structures et la diversité de leurs apports vont contribuer fortement à la création de synergies propices à la réussite des actions du projet.

Le projet capitalisera l'expérience et les résultats obtenus du projet « **Prévention et gestion pacifique des conflits liés à l'accès et à la gestion des ressources naturelles dans les communes nord de la région de Zinder** », financé par le PBF et mis en œuvre par la FAO et UNFPA d'aout 2021 à 2023 dans 6 communes de la région de Zinder. Une attention particulière sera également accordée à l'établissement des synergies avec les autres projets et programmes pertinents en place dans la zone ciblée et exécutés aussi bien par la FAO, UNCDF que par les autres agences du système des nations unies.

L'approche partenariale entre tous les intervenants constitue en elle-même un facteur-clé pour la durabilité des actions. En effet, le projet vise à impliquer étroitement tous les acteurs concernés (Ministères techniques, partenaires techniques et financiers, communautés et leurs élus locaux, organisations paysannes, secteur privé, ONG et société civile) de manière à assurer les conditions d'une bonne appropriation de toutes les activités, depuis la conception/planification jusque la mise en œuvre et le suivi-évaluation, tout en renforçant par la formation des acteurs et partenaires d'appui (agents des services techniques, prestataires locaux, structures décentralisées), mais aussi tout le pouvoir décisionnel des organisations de producteurs.

En lien avec le projet de plateforme intégrée pour la sécurité hydrique, financé par la banque mondiale, cette approche jouera un rôle de catalyseur, en utilisant un processus participatif qui encourage le dialogue et les partenariats entre l'ensemble des acteurs du développement dans une zone géographique donnée. Elle offrira l'opportunité aux communautés locales de conduire un processus participatif d'élaboration d'une stratégie qui peut permettre de valoriser leurs capacités endogènes, ainsi que les avantages comparatifs de la zone. Cette approche tirera son principe du concept du Développement Economique Local (DEL) qui renvoie à une approche intégrée pour le développement économique durable d'un territoire, prenant en compte les réalités économiques, socioculturelles, et géographiques. La mise en valeur des ressources locales (humaines, productives, financières et naturelles) sera prioritaire dans le cadre de cette approche.

Le projet va axer ses efforts sur l'amélioration du leadership et des revenus des communautés vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes. Le cadre de référence de l'intervention sera l'égalité de genre. Les approches utilisées seront respectueuses des cultures des communautés locales. Elle permettra de créer des espaces de dialogue pour renforcer l'équité de genre et la participation de toutes les couches sociales aux instances de prise de décision.

*b) Fournissez une « théorie du changement » au niveau du projet - expliquez les hypothèses sur les raisons pour lesquelles vous vous attendez à ce que les interventions du projet conduisent à des changements dans les facteurs de conflit identifiés dans l'analyse du conflit. Quelles sont les hypothèses sur lesquelles la théorie est basée ? Notez qu'il ne s'agit pas d'un résumé des résultats de votre projet. (Remarque : le changement peut se produire par le biais d'approches diverses et diverses, c'est-à-dire que la cohésion sociale peut être favorisée par le dialogue, les possibilités d'emploi ou la gestion conjointe des infrastructures. Le choix de l'approche qui doit dépendre de facteurs spécifiques au contexte. Quelles hypothèses de base sur la manière dont le changement se produira ont motivé votre choix d'approche de programmation ?).*

Si les initiatives nationales et les solutions basées sur la nature (Politique foncière rurale, Schéma d'Aménagement Foncier, bandes pare feux, restauration et mise en valeur des terres...) sont vulgarisées et les capacités organisationnelles et de gestion des acteurs locaux notamment les femmes et les jeunes sont renforcées et que les cadres et mécanismes communautaires formels et non formels qui seront mises en place ou redynamisés

réglementent pacifiquement et de manière efficace l'accès et l'utilisation des ressources naturelles ;

Si les communautés et autorités locales ainsi que les différents groupes sociaux ont de plus fortes compétences en matière de médiation, de culture de la paix, de résolution pacifique des conflits et d'adaptation au changement climatique ;

Si la capacité institutionnelle des collectivités territoriales à faire face au changement climatique (en intégrant dans les plans et programmes de développement local) sont renforcées et adoptent des bonnes pratiques et stratégies d'adaptation au changement climatique ;

Si l'engagement constructif entre les communautés et les autorités locales, particulièrement celui des femmes et des jeunes est accru et que la prise de décision est plus inclusive ;

Si la productivité des ressources naturelles renouvelables est augmentée dans les zones sensibles aux conflits ;

Si les relations entre les exploitants des ressources naturelles sont améliorées et que leur capacité de résolution concertée des conflits et d'adaptation au changement climatique inter et intracommunautaire est accrue ;

Si la viabilité des moyens d'existence des communautés vulnérables particulièrement les femmes et les jeunes dans les zones de conflit et d'insécurité climatique est améliorée /ou rétablie.

**Alors**, les tensions et les différends seront plus susceptibles d'être traités de manière non violente et les différents conflits communautaires liés aux ressources naturelles seront réduits,

**Parce que** les mécanismes de gouvernance des ressources naturelles et d'adaptation au changement climatique seront plus inclusives, transparents pour les utilisateurs, ils fonctionneront plus efficacement et seront perçus comme impartiaux et équitables ;

- Les membres de la communauté auront une capacité et une volonté accrues de prévenir et de résoudre les conflits, et les membres de la communauté et les autorités locales joueront efficacement leur rôle dans la prévention ou l'atténuation des conflits et la consolidation de la paix au niveau local ;
- Les actifs essentiels des moyens d'existence des populations seront protégés, ces dernières auront une perspective plus positive à long terme, et elles ne recourront pas à des stratégies d'adaptation négatives, y compris le recours au conflit ou à la violence.

c) *Fournir une description narrative des principales composantes du projet (résultats et produits), en veillant à accorder suffisamment d'attention au genre, à l'âge et aux autres différences clés qui devraient influencer l'approche du projet. En décrivant les éléments du projet, assurez-vous d'indiquer les considérations importantes liées à la séquence des activités.*

Pour atteindre l'objectif principal du projet, deux principaux résultats ont été identifiés.

**Résultat 1 : Les mécanismes locaux formels et non formels sont répertoriés et renforcés pour une meilleure contribution à la prévention et gestion des conflits et à la restauration de l'environnement.**

**Produit 1.1.** Les structures locales sont cartographiées et renforcées pour contribuer à l'établissement des instruments et outils locaux de prévention et gestion des conflits et d'adaptation au changement climatique.

**Activité 1.1.1 :** Identifier et analyser le fonctionnement des structures locales de prévention et résolution des conflits et d'adaptation au changement climatique avec la participation des différents groupes sociaux (FAO).

*Afin de disposer des informations pertinentes sur la nature, le nombre et le niveau de fonctionnement des initiatives (formelles et informelles) communautaires existants en matière de prévention et résolution des conflits et d'adaptation au changement climatique, une étude sera conduite. Une analyse de celles qui pourraient servir de leçons apprises et/ou bonnes pratiques à la mise en œuvre du projet sera conduite. Un focus sera mis sur le niveau de participation des femmes et des jeunes au sein des initiatives répertoriées avant de formuler des recommandations susceptibles d'améliorer la contribution des femmes et des jeunes dans les instances de prise de décision.*

**Activité 1.1.2 :** Mettre en place/redynamiser et équiper 7 systèmes communautaires d'alerte précoce et de réponses aux urgences (SCAP-RU) et 5 Observatoires de suivi de Vulnérabilités (OSV) (APBE) ;

*L'Observatoire de Suivi de la Vulnérabilité (OSV) est une structure de relais au Dispositif National de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires. Il fait la jonction entre le niveau communautaire et le niveau sous régional du DNP-GCA, d'une part et les organisations de la société civile (OSC), d'autre part. A ce titre, il fonctionne comme une structure fédératrice implantée au niveau communal. Quant au Système Communautaire d'Alerte Précoce et de Réponse aux Urgences (SCAP/RU), c'est une structure communautaire de base qui vise à augmenter les capacités, les rôles et les responsabilités des communautés dans la prévision et la gestion des crises qui peuvent affecter les systèmes de vie des ménages de la communauté, en organisant : (1) la prévision des crises (fonction principale dans un processus d'alerte précoce) et (2) la gestion des crises (fonction secondaire permettant de trouver des réponses aux urgences).*

*Ils permettent aux communautés rurales de :*

- ❖ *Participer à la collecte et la validation consensuelle des situations sur leurs propres conditions de vie et d'avoir des informations validées sur de situations récentes ;*
- ❖ *Renforcer les capacités des populations à prendre des décisions locales de prévention et d'atténuation des crises ;*
- ❖ *Créer un cadre de concertation entre les communautés elles-mêmes et entre les communautés et les intervenants ;*
- ❖ *Favoriser les échanges intra et intercommunautaires, les sensibilisations, les formations, les diagnostics à la base et la prise de décision pour le bien être socioéconomiques des populations locales ;*
- ❖ *Établir des alliances institutionnelles et des relations bénéfiques avec différents niveaux d'expertise (du niveau intercommunautaire, au niveau national, voire international) ;*

**Activité 1.1.3 :** Sensibiliser les communautés sur les risques climatiques pour alimenter la planification locale et communautaire tels que le Plan de Développement Communal, le Plan d'Investissement Annuel et le Budget Communal (UNCDF).

*Chaque commune cible bénéficiera d'une assistance technique sur mesure sur la base des lacunes et des besoins spécifiques identifiés dans un processus de consultation le plus inclusif possible. Des évaluations de risques localisés pour supporter le processus de*

planification à l'adaptation, la sécurité alimentaire/nutritionnelle et à la cohésion sociale seront menées et des systèmes locaux d'information seront mis en œuvre. La planification inclusive et sensible au genre sera promue pour favoriser l'intégration des besoins des communautés et groupes vulnérables dans le Plan de Développement Communal, le Plan d'Investissement Annuel et le Budget Communal. Le projet va appuyer les communes cibles à intégrer la dimension changement climatique, sécurité et paix dans les documents de planification.

**Activité 1.1.4 :** Faciliter les dialogues intercommunautaires et intergénérationnels pour traiter les facteurs de conflit et les effets néfastes du changement climatique à travers les organisations communautaires formelles et non formelles (FAO, APBE) ;

Sur la base des résultats de l'activité 1.1.2, le projet pourrait appuyer la mise en place ou la redynamisation des structures formelles et informelles (Club Dimitra, Commissions foncières, Cadres de concertation, comités locaux de paix, comités communaux d'atténuation des effets du changement climatique). En premier lieu, le projet mettra l'accent sur la redynamisation des structures existantes et en deuxième instance sur la création de celles dont la présence permettra de renforcer la cohésion sociale et la sécurité climatique.

- **Mettre en place, accompagner et équiper 150 Clubs Dimitra (FAO)**

*L'approche des Clubs Dimitra s'est révélée être un mécanisme puissant pour permettre aux communautés, sans laisser personne de côté, de jouer elles-mêmes un rôle fondamental dans la transformation de leur milieu, par la réflexion, le dialogue, l'action collective et la coordination des activités de développement. L'approche implique activement toutes les parties prenantes dans le processus, créant ainsi des conditions favorables aux changements, y compris en matière de relations et rôles hommes-femmes. Leur impact se manifeste dans une variété de domaines, à la mesure des besoins réels identifiés par les membres des communautés : mobilisation sociale et gouvernance locale ; structuration du monde rural et appropriation des investissements ; renforcement des capacités d'organisation et autonomisation ; changements sociaux ; évolution des rapports hommes-femmes, leadership féminin ; accès à l'information et utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC), etc.*

- **Mettre en place/redynamiser et équiper 25 commissions foncières de base (FAO)**

*La commission foncière de base (COFOB) est une structure formelle qui a compétence sur l'ensemble des ressources naturelles rurales renouvelables (foncières, végétales, animales et hydrauliques) du village ou de la tribu. Elle a pour attribution entre autres, l'information et la sensibilisation des populations du village ou de la tribu par la vulgarisation des textes du code rural, la délivrance d'actes de transactions foncières, le contrôle de mise en valeur des ressources naturelles du village ou de la tribu, la conduite du processus de sécurisation impliquant l'identification, la délimitation et la matérialisation des ressources partagées dont les couloirs de passage, les aires de pâturages, les points d'eau, les aires de repos des animaux...*

- **Installer/redynamiser et équiper 25 comités locaux de paix (APBE) ;**

*Les comités locaux de paix sont des structures communautaires consultatives de prévention et de gestion non-violente des conflits notamment ceux liés au foncier rural. Il regroupe les leaders d'opinions, les personnes influentes, les leaders religieux au niveau village. Ces comités locaux de paix réservent une place de choix aux femmes et aux jeunes.*

- **Mettre en place 5 comités communaux d'atténuation des effets du changement climatique et formation des membres (APBE) ;**

*Le comité communal est chargé de produire et de diffuser des messages sur la prévention et la gestion non violente des conflits et les effets néfastes du changement climatique à travers les radios communautaires et les organisations des producteurs agricoles et pastorales.*

*Il est composé des représentants des structures suivantes ; la Mairie, la Commission foncière communale, l'environnement, l'agriculture, l'élevage et les associations d'éleveurs et d'agriculteurs.*

*Pour réduire les risques liés aux effets néfastes dus aux changements climatiques, un expert en la matière procédera à un renforcement des capacités des membres des comités communaux d'atténuation des effets du changement climatique qui à leur tour diffuseront des messages (initiatives) porteuses de résultats face aux effets du changement climatique à travers les sorties de sensibilisation mais aussi à travers les radios communautaires. Ces initiatives seront vulgarisées également au sein des club Dimitra ; des comités locaux de paix et de toutes autres structures communautaires de la zone d'intervention du projet. En plus des messages, deux films documentaires seront réalisés à la première et seconde année de mise en œuvre du projet.*

**Activité 1.1.5:** Renforcer les capacités des acteurs ruraux sur les bonnes pratiques de protection de l'environnement (pratiques agro écologiques, gestion des déchets organiques et production du biogaz et biofertilisants) et de gestion des conflits (FAO, UNCDF, APBE);

- **Renforcer les capacités de 25 acteurs locaux sur la construction et l'utilisation du foyer amélioré (FAO);**

*Les foyers en 3 pierres entraînent une utilisation intensive du bois avec très peu de rendement énergétique augmentant ainsi la consommation de bois-énergie et la pression sur les ressources ligneuses limitées du pays. Afin de pallier cela, il est nécessaire de renforcer les capacités des populations et des fabricants de foyers sur les impacts de l'utilisation des foyers à feu ouverts et la nécessité de leur abandon pour des foyers améliorés plus efficaces en matière d'énergie afin de préserver les ressources ligneuses limitées du pays.*

- **Installer 10 biodigesteurs dans les 5 communes d'intervention du projet (FAO) ;**

*Le bio digesteur est un dispositif technique qui consiste en la transformation des déjections animales (bouse de vache) ou autres résidus organiques en biogaz, récupéré et utilisable pour la cuisson et l'éclairage. La valeur énergétique d'un mètre cube (1 m<sup>3</sup>) de biogaz correspond à 2,1 kg de bois, 1,15 litres d'essence et à 9,7 KWh d'énergie électrique (Initiative Climat, 2017). En plus de cela, l'ouvrage permet de disposer de bio fertilisants (compost) pour amender les sols et augmenter les rendements des cultures. La mise en œuvre de cette activité s'inspirant des résultats de l'évaluation de la technologie du biodigesteur au Niger pour la production d'énergie de cuisson et de fertilisants, réalisée par le Ministère en charge de l'environnement.*

- **Former 100 acteurs (20 par commune) sur les pratiques agro écologiques (compostage, usage des bio pesticides en lieu et place des pesticides) (FAO, UNCDF);**

*La formation en technique de compostage et de bio pesticide fournira aux producteurs agricoles les connaissances nécessaires à la production et à l'utilisation de compost à partir des débris végétaux et de excréments d'animaux. Elle permettra de vulgariser la fertilisation des cultures à partir du compost et l'utilisation des bio pesticides en milieu rural.*

*Elle concernera 100 acteurs et se déroulera en deux phases : une phase théorique et une phase pratique.*

- **Former 100 pasteurs et agropasteurs sur les techniques de fabrication des blocs à lécher ; production et conservation du fourrage (FAO, UNCDF);**

*Le projet s'attèlera à former 100 pasteurs et agropasteurs dont 40% de femmes sur comment constituer son stock de fourrage, la confection de blocs ou pierre à lécher, le traitement de la paille à l'urée.*

- **Former 55 chefs traditionnels 36 autorités administratives et responsables des services techniques) et 10 membres des organisations de la société civile sur les techniques de prévention et de gestion des conflits liés à l'accès et à la gestion des ressources naturelles (APBE);**

*Les chefs traditionnels sont les principaux acteurs et gestionnaires des ressources naturelles au niveau communautaire, par conséquent il importe de les outiller sur les textes réglementaires dans l'optique que le renforcement de leurs connaissances permettra de contribuer à rendre une justice équitable dans la résolution des conflits, avec un accent sur l'inclusion des jeunes et femmes. Au-delà de la participation, ces formations offrent l'opportunité de discuter les questions de genre et de dynamique intergénérationnel.*

- **Appuyer la formation des SP COFODEP des 2 régions de Maradi et Zinder sur le système d'information sur le foncier rural (SIFR) FAO**

**Activité 1.1.6.** Organiser des échanges entre les autorités municipales et producteurs ruraux (agriculteurs, éleveurs), y compris les jeunes et les femmes, afin de réduire les conflits liés au retard des récoltes et la descente précoce des animaux (FAO, APBE) ;

- **Appuyer l'organisation de 2 fora interrégionaux relatifs au processus de libération des champs de culture et descente précoce des animaux (FAO, APBE) ;**

*Dans le but de réduire au maximum les conflits entre agriculteurs et éleveurs qui surviennent fréquemment à la fin des campagnes agricoles qui coïncident avec la descente imminente des animaux dans les champs, le projet cherchera à créer un socle de quiétude sociale. Il organisera des rencontres d'échanges entre autorités administratives et coutumières et les utilisateurs des ressources partagées (agriculteurs et éleveurs) notamment les jeunes et les femmes. Ces rencontres sous forme de fora auront pour objectif d'informer les différents acteurs sur l'évolution des campagnes agricole et pastorale dans les communes et dans les régions et sur la base des informations fournies et permettre aux autorités régionales de fixer par arrêté et de manière consensuelle, participative et inclusive la date appropriée de la libération des champs dans les différentes zones*

- **Organiser 10 caravanes de sensibilisation conjointe contre l'occupation des espaces et ressources pastoraux et les mauvaises pratiques paysannes dans les 5 communes (APBE)**

*Dans le but de prévenir les conflits liés à l'occupation des couloirs de passage des animaux ; des aires de pâturage, de repos et les points d'eau ; des caravanes de sensibilisation seront organisées au début de la campagne agricole et bien avant les premiers semis pour attirer l'attention des agriculteurs sur les conséquences de l'occupation des espaces pastorales par des activités agricoles.*

*Ces caravanes seront conduites par les chefs des cantons, les maires, les chefs du village, les membres des commissions foncières ainsi que les représentants des services techniques de l'agriculture, de l'élevage et de l'environnement. Les mêmes sorties se reproduiront après les fora régionaux annonçant la libération des champs afin de vulgariser les différentes dates à toutes les parties prenantes et prévenir le retard des récoltes et la descente précoce des animaux.*

**Produit 1.2:** Des initiatives conjointes communautaires de gestion collaborative des ressources naturelles adaptées au changement climatique sont développées pour renforcer la cohésion sociale et la prévention/réduction des pratiques environnementales néfastes.

**Activité 1.2.1 :** Appuyer l'opérationnalisation de 15 contrats de parage entre agriculteurs et éleveurs pour renforcer la fertilité des sols et les relations fraternelles entre agriculteurs et éleveurs (FAO, APBE)

- **Sensibiliser les acteurs locaux pour la réalisation des contrats de parage (APBE)**

*Des caravanes de sensibilisation conjointe (éleveurs-agriculteurs sous la direction des chefs coutumier et religieux) dans les (5) cinq communes d'intervention du projet seront organisées pour promouvoir les contrats de parage des animaux dans les champs pendant la saison sèche. L'objectif est non seulement de promouvoir la cohésion sociale mais aussi et surtout de faire profiter les deux parties (le fourrage pour les éleveurs accompagné d'une contrepartie et la fertilisation du sol pour les agriculteurs).*

- **Primer les ménages agricoles et pastoraux ayant initié des contrats de parage avec des meilleurs résultats (FAO) ;**

*La monétarisation des résidus de culture a progressivement entraîné l'abandon des pratiques de contrat de parage entre agricultures et éleveurs et l'accélération de la dégradation non seulement des relations fraternelles entre agriculteurs et éleveurs, mais surtout la fertilité des sols par le prélèvement des nutriments comme le phosphore sans remplacement à travers la collecte des résidus de culture. Le projet appuiera à travers des actions de sensibilisation et de motivation financière ou en nature l'établissement de contrats de parage entre agriculteurs et éleveurs.*

**Activité 1.2.2 :** Mettre à disposition des agriculteurs et agropasteurs des variétés de semences adaptées et des fertilisants , (FAO),

*Les difficultés d'accès des producteurs et productrices aux intrants agricoles, notamment les semences améliorées constituent un frein à l'amélioration des rendements et des productions. Dans un contexte marqué par une pauvreté accrue des sols et un changement climatique contraignant, l'augmentation de la production ne peut plus être attendue par la seule extension des surfaces. Les changements climatiques raccourcissent la saison des pluies et perturbent leur répartition dans le temps et dans l'espace. Partant de ce constat une amélioration du système de production dans les exploitations familiales s'avère nécessaire. Elle passe par une utilisation de semences adaptés aux conditions agro climatiques actuelles selon le processus ci-dessous.*

*En fonction des besoins exprimés par les bénéficiaires, la semence de base sera achetée auprès des producteurs agréés de semences et surtout de l'Institut National de Recherche Agronomique (INRAN) qui crée des variétés productives et adaptées à chaque environnement (sols, climats), et gère la banque de gènes, maintient les variétés et fournit aux multiplicateurs des semences de base. Les semences de base achetées auprès de l'INRAN seront fournies aux membres des organisations des femmes et des jeunes pour la multiplication. Le processus de multiplication est suivi en collaboration avec les services techniques de l'agriculture qui certifient la qualité des semences. Les semences certifiées sont ensuite vendues aux producteurs en détail et à un prix raisonnable pour faciliter l'accès à tous les producteurs.*

**Activité 1.2.3 :** Doter et renforcer les capacités des agriculteurs aux pratiques de l'agriculture intelligente face au climat (FAO, UNCDF),

- **Installer et accompagner 8 champs écoles paysans au profit des producteurs et productrices agricoles (FAO)**

*Face aux effets du changement climatique, les variétés de semences habituellement cultivées deviennent de plus en plus inadaptées. Certaines variétés n'arrivent plus à boucler leur cycle ou donnent de très faible rendement. Le choix de la variété est important pour obtenir une bonne production. Il existe plusieurs variétés adaptées à différentes zones agro-climatiques. A travers l'installation des CEAP, les productrices peuvent prendre en compte des critères pour choisir la variété de semence à cultiver.*

*Un champ école paysan (CEP) est un programme d'étude basé sur la communauté, qui fait appel aux principes de l'apprentissage expérientiel (ou apprentissage par la pratique). Le champ est l'école. Le champ école met l'accent sur l'observation, la discussion, l'analyse, la prise de décision collective, la présentation et la mise en œuvre d'actions collectives et individuelles appropriées.*

- **Appuyer la production du « moringa » résiliente au changement climatique au bénéfice des femmes (UNCDF)**

*Le Moringa contribue à la conservation de la diversité biologique, à la lutte contre la désertification, à la résilience des populations face aux effets des changements climatiques, à la création d'emplois, à l'accroissement des revenus des ménages et au PIB national.*

*Le projet appuiera la production du Moringa dans trois communes au profit des femmes.*

**Activité 1.2.4 :** Développer des cultures fourragères irriguées et d'agroforesterie en vue d'accroître la disponibilité fourragère et l'autonomisation financière des jeunes (FAO),

- **Développer la production fourragère et installer et équiper un (1) forage avec système de pompage solaire (FAO)**

*Pour améliorer la disponibilité fourragère, il est prévu d'aménager au moins 5 hectares de superficie à travers la délimitation de l'espace, l'installation d'un forage équipé d'une pompe solaire et d'un système de stockage de 10 à 15 m<sup>3</sup> de capacité et la pose d'un système d'irrigation par aspersion. Le système d'irrigation par aspersion sera mis en marche tous les 2 à 3 jours pour irriguer une superficie maximum de 2 ha par rotation en privilégiant les espèces locales telles que *Cenchrus biflorus* entre autres. Pendant les heures creuses, le forage peut être utilisé à des fins d'abreuvement et d'alimentation en eaux de la population.*

**Activité 1.2.5 :** Renforcer la maîtrise d'ouvrage des communautés et des collectivités à travers la mise en œuvre des investissements socio-économiques au profit des femmes et jeunes (Bandes pare-feu, contrôle des espèces envahissantes dans les zones et enclaves pastorales, récupération des terres, RNA, BAB, BC...). (FAO, UNCDF, APBE)

- **Réaliser 1000 kilomètres linéaires (kml) (500 kml par an) de bandes pare-feu dans les communes de Gadabedji, Tanout et Tarka (FAO)**

*La bande pare-feu est un ouvrage linéaire disposant des caractéristiques suivantes :*

- *Longueur : indéterminée (elle est fonction de celle de l'espace à protéger ou des caractéristiques du terrain : glacis, ravin, plateaux dégradés, etc. ;*
- *Largeur : 10 à 15 m. (mais elle est surtout fonction de la vitesse du vent au sol, de la taille et de la densité du fourrage) ;*
- *Ecartement : 150 à 200m.*

*La confection de ces ouvrages se fait généralement en groupe de 10 à 20 personnes selon l'organisation des villages bénéficiaires.*

*Pour réaliser les 1000 kml, 1000 personnes (dont au moins 300 femmes) travailleront pendant 25 à 30 jours pour recevoir 2000 FCFA/ jour soit 50 000 FCFA pour la réalisation*

de 1 kml par personne selon les normes fixées par le gouvernement en matière de travaux HIMO d'où un budget de 50 000 000 F CFA (1000 pers x 50000).

- **Mettre en place et équiper (5) cinq Centrales d'Aliment Bétaills dont (1) par commune (APBE) ;**

*En plus de la protection du fourrage, une bonne alimentation est essentielle pour garantir une croissance saine et régulière du bétail. Fournir au bétail une alimentation complémentaire n'est pas seulement indispensable en cas de crise, c'est aussi une nécessité pour améliorer la productivité et favoriser une meilleure valorisation économique du cheptel.*

- **Créer ou renforcer les stocks de 5 centrales ou Banques Céréalières (UNCDF) ;**

*L'une des explications de la situation alimentaire précaire des populations de la zone du programme est la difficulté d'accéder aux vivres toute l'année. Cette inaccessibilité aux vivres est entraînée d'une part par la limitation des revenus des ménages et d'autre part par l'indisponibilité saisonnière des vivres.*

- **Restaurer et mettre en valeur 400 ha des terres agro sylvo pastorales dans les communes de Soli Tagriss et Folenko (UNCDF).**

*La récupération de terre qui consiste en une action mécanique (confection des demi-lunes) et biologique (plantation de 120000 arbres et ensemencement) contribuera à la sécurisation des systèmes de production agricole et améliorera la résilience climatique desdits écosystèmes. Elle permet de créer des emplois temporaires ; générer des revenus aux bénéficiaires, fixer les bras valides ; etc.*

*Le système de gestion communautaire qui sera mis en place permettra à la population, une plus grande prise de conscience de l'importance de la végétation dans le maintien de la fertilité du sol et la lutte contre la dégradation des terres.*

**Activité 1.2.6 : Mettre en œuvre une stratégie de communication de visibilité du projet et pour les communautés sur le changement climatique et la consolidation de la paix (FAO, UNCDF, APBE)**

*La communication est une activité transversale qui sera déployée pendant toutes les étapes de mise en œuvre du projet. La mise en œuvre du projet doit faire l'objet d'une adhésion et d'une participation de toutes les parties prenantes. En effet, la réussite d'un projet sur une thématique aussi sensible que la gestion des conflits a besoin, pour réussir, de la compréhension, de l'adhésion et de la participation de tous les acteurs concernés aux différentes étapes de sa mise en œuvre.*

Pour sa visibilité, le projet va :

- Produire et diffuser des capsules vidéo ;
- Réaliser des reportages photos ;
- Produire des fiches de projet et de capitalisation ;
- Produire un kakemono ;
- Collecter des informations et rédiger des articles ;
- Produire des gadgets de visibilité pour le projet (T-shirts, casquettes etc.) ;
- Produire et diffuser un film documentaire avec suivi-vidéo.

**Produit 1.3** : Les mesures d'adaptation au changement climatique et la gestion des conflits sont intégrées dans la planification et dans la budgétisation des communes y compris un plan d'action local de coopération intercommunale pour la gestion intégrée des ressources en eau

*Le projet travaillera avec les collectivités, les communautés et les groupes vulnérables pour planifier et intégrer les actions de prévention, d'anticipation et de gestion des crises et conflits dans les plans et budgets locaux, sur la base des conclusions des analyses de risques et de chocs menés en amont (activité 1.1.3). La planification inclusive et sensible au genre sera promue pour favoriser l'intégration des besoins des communautés et groupes vulnérables dans les plans annuels d'investissements et pour leur mise en œuvre. Le projet appuiera l'élaboration d'un plan d'action local de coopération intercommunale pour la gestion intégrée des ressources en eau. Le projet appuiera aussi la mise en place d'un système de suivi-évaluation informatisé des investissements et des mesures d'adaptation.*

**Activité 1.3.1** : Appuyer les communes pour une appropriation durable de la gestion des ressources en eaux dans un contexte de changements climatiques (financement d'un plan d'action). (UNCDF).

*Cette activité se basera sur l'élaboration d'un plan de gestion des ressources en eaux se reposant sur :*

*La construction d'un modèle numérique d'évaluation et planification des ressources en eaux pour estimer les niveaux du stress hydrique par commune pour différents futurs climatiques possibles : collecte de données et reconstruction/correction des séries de données (pluviométrie, ruissellement, eaux souterraines), reproduction du système d'infrastructure hydrauliques existant, simulation et calcul des niveaux de stress hydrique et identification des gaps dans le système actuel, montage et évaluation de scénario d'atténuation des conflits liés à l'eau par le renforcement du système infrastructure*

*L'élaboration d'un plan d'investissement pour les petites infrastructures hydrauliques pour soutenir la résilience des communautés locales contre des conflits liés à l'eau*

*L'élaboration d'un plan de renforcement de la résilience des sources et infrastructures hydrauliques contre l'ensablement design d'infrastructure de protection des points d'eau contre l'ensablement et élaboration de plan de gestion des actifs en infrastructure sujette au risque d'ensablement.*

**Activité 1.3.2** Appuyer la mise en place d'un système de suivi de l'adaptation au changement climatique (planification des investissements, revue annuelle des performances) (UNCDF).

*Cette activité concernera la mise en place d'un système de suivi évaluation de l'adaptation à travers le déploiement du cadre de suivi évaluation "Assessing Climate Change Adaptation Framework" (ACCAF) et la revue annuelle des performances des communes en termes de bonne gouvernance et de réponse à l'adaptation avec l'implication des partenaires nationaux et d'évaluateurs externes. Aussi l'activité se basera sur le renforcement des capacités des communes en termes de gestion durable des petites infrastructures hydrauliques incluant la gestion financière et les plans d'action pour la gestion des actifs en infrastructures de petit hydraulique.*

**Résultat 2 : Des emplois ruraux verts pour renforcer la sécurité climatique et la cohésion sociale sont créés.**

**Produit 2.1** : Les communautés locales bénéficient d'alternatives économiques à travers la promotion des initiatives de génération des revenus protectrices de l'environnement ;

**Activité 2.1.1** : Appuyer la valorisation des déchets issus des actions de salubrité communautaire au niveau des villages et des marchés hebdomadaires des chefs-lieux des communes cibles (production du compost, recyclage des déchets plastiques.....), (FAO, APBE) ;

*L'une des activités durables des membres des Clubs Dimitra est d'assurer l'assainissement des villages à travers des opérations régulières de salubrité. Les résidus issus de cette opération sont généralement brûlés ou enterrés. Or, ces résidus peuvent être utilisés utilement pour la production de la fumure organique susceptible de fertiliser les sols et générer des revenus. En plus des actions de salubrité menées par les membres des Clubs, la collecte des déchets plastiques sera promue au niveau des gros marchés hebdomadaires des villages abritant le siège des communes. Sous forme de travaux à haute intensité de main d'œuvre, les jeunes (filles et garçons) seront mobilisés pour collecter les déchets plastiques dans les marchés hebdomadaires. La production de la fumure organique permet à la fois de réduire l'utilisation abusive des engrais chimiques sur les sols et amoindrir la pollution de l'environnement.*

*Pour assurer la pérennisation des activités communautaires (Club Dimitra, Comités locaux de paix etc...) de protection et sauvegarde de l'environnement le projet se propose de :*

- **Former 125 jeunes et femmes (soit 25 par commune) en collecte et recyclage des déchets plastiques pour l'amélioration de leurs revenus et la sauvegarde de l'environnement (APBE, FAO) ;**

*Cette activité permettra d'occuper les jeunes et les femmes en leur offrant des opportunités d'entreprendre dans leur propre terroir.*

- **Former 25 jeunes (filles et garçons) formateurs sur la gestion des déchets organiques et production du biogaz et biofertilisants (FAO) ;**

*Au Niger, la déforestation liée à l'utilisation du bois énergie comme principale combustible domestique, conjuguée à la pression démographique et au changement climatique ont des impacts importants sur les ressources ligneuses. En 2012, l'offre durable en bois est estimée à 2 millions de tonnes/an contre 4,9 millions de tonnes/an de demande, soit un prélèvement sur le capital forestier de 2,9 millions de tonnes de bois (dont 87% du bois consommé est utilisé en milieu rural). Dans ce contexte le projet se propose de former 25 jeunes formateurs dont 5 formateurs par commune. Ces formateurs vont dupliquer la formation aux autres membres des structures.*

**Activité 2.1.2** : Enrichir la biodiversité biologique communautaire et accroître les revenus à travers le développement des chaînes de valeur à base des produits forestiers non ligneux

et/ou l'introduction des espèces végétales (agroforesterie), en voie de disparition et à haute valeur nutritive et marchande (Pépinières, reboisement), (FAO, APBE);

Pour générer des revenus, améliorer les rendements agricoles et réduire la pollution de l'environnement, les communautés locales notamment les membres des Clubs Dimitra initieront des activités de reboisement de leur village (ménages, places publiques, bois du village...) à travers l'introduction des espèces végétales protégées, en voie de disparition et à haute valeur nutritive et marchande (*Adansonia digitata*, *Acacia albida*, *Vitex donania*...). Les communautés villageoises identifieront les espèces protégées qu'elles jugeront pertinentes et en collaboration avec les services communaux de l'environnement, elles développeront des pépinières pour la production des plants. Ces plants produits dans les pépinières développées par les femmes et les jeunes serviront aux activités de reboisement des villages (un événement heureux, un arbre). Les plants seront fournis par le projet via un contrat de production avec les organisations des femmes et des jeunes spécialisés dans la production des plants. En plus des actions individuelles, des actions communautaires de plantation d'arbres par les jeunes seront initiées notamment les 3 août (fête de l'arbre au Niger) de chaque année. Cette activité de production des plants dans les pépinières permettra de générer des revenus pour le maintien et la poursuite des activités de production d'espèces protégées dans tous les villages. En plus, elle contribuera au reverdissement des espaces au sein des villages et à l'amélioration entre autres de la nutrition. Pour soutenir les communautés, le projet renforcera de prime à bord les capacités des pépiniéristes et apportera les matériels et équipements nécessaires à la production durable des plants. Ensuite, il primera les meilleures initiatives villageoises.

- **Former 125 jeunes pépiniéristes pour la promotion de l'agroforesterie et l'autonomisation financières (25 jeunes par commune) (FAO)**

Les communautés en milieu rural sont souvent confrontées à l'insuffisance de capacités adaptées aux réalités locales et de ce fait rencontrent des difficultés dans la maîtrise des techniques de production des différentes espèces. Les difficultés techniques courantes se rencontrent aussi bien dans la germination des graines que dans l'entretien des plantes et surtout dans des opérations délicates telles que le greffage ou le bouturage. C'est pourquoi, il est important d'assister les communautés dans la démarche de production, à travers des explications textuelles et illustrées des étapes chronologiques de la production des plants en pépinière.

- **Installer et équiper au moins 15 pépinières de production d'arbres fruitiers en vue d'améliorer la biodiversité et l'état nutritionnel de la population (FAO) ;**

Les pépinières sont des lieux où l'on fait pousser des plantules pour les replanter ensuite. Les jeunes plants y sont soignés depuis le semis de façon qu'ils deviennent capables de supporter les conditions difficiles qu'ils rencontreront plus tard sur le terrain. Qu'il s'agisse d'espèces locales ou introduites, on constate que les plants de pépinières survivent mieux que les graines semées directement en place ou par régénération naturelle. C'est pourquoi des pépinières seront développées dans les villages pour produire les plants qui seront ensuite utilisés dans le cadre des actions de reboisement et pour améliorer l'état nutritionnel de la population.

- **Promouvoir la régénération naturelle assistée (RNA) dans 15 sites (village) des communes de Soli Tagriss, Tarka et Falenko (APBE, FAO).**

Une communauté peut être résiliente face au changement climatique en refaçonnant leurs terres grâce à une pratique peu coûteuse, simple et durable de régénération des terres appelée la Régénération Naturelle Assistée (RNA).

Grâce à la RNA et à leurs propres efforts, les communautés peuvent rétablir la productivité des terres dégradées de manière relativement rapide et efficace.

Lorsque la productivité des terres est rétablie, les moyens de subsistance peuvent être rétablis, ce qui permet en retour aux communautés de se soustraire de la pauvreté. Les communautés sont habilitées à prendre le contrôle de leurs ressources et nourrissent un sentiment d'espoir qui découle de l'approche de la RNA.

Selon les objectifs des intervenants et les espèces régénérées, les arbres qu'ils entretiennent peuvent remplir une myriade d'objectifs, tels que : fournir une source durable de bois de chauffage ; contribuer à accroître la fertilité des sols pour l'agriculture ; fournir du fourrage pour les animaux et de la nourriture pour les personnes ; réduire les inondations, les dommages causés par le vent et la température du sol.

- **Former/recycler et équiper 15 brigadiers forestiers sur la surveillance des sites couverts par la RNA (FAO);**
- **Mettre en place 15 comités de gestion des parcs agroforestiers et former les membres (FAO) ;**
- **Promouvoir des initiatives locales de protection de l'environnement par la plantation de 2000 arbres (initiative : un événement heureux = un arbre) (FAO, APBE) ;**

*Cette action consistera à amener les communautés à reboiser leur environnement (ménages et espaces publics) à travers la plantation des arbres à chaque événement heureux (baptême, mariage) dans les ménages et lors des rencontres et fête nationale (3 août) au niveau des espaces publics. Il s'agira non seulement d'entretenir les arbres existants mais aussi d'introduire d'autres espèces fruitières à haute valeur nutritive ou teneur en matières organiques du sol pour améliorer la sécurité alimentaire et réduire l'érosion hydrique à court terme et éolien à moyen et long terme. Cela permettra de réduire la compétition sur les terres arables, l'extension des cultures sur les enclaves pastorales et par conséquent la réduction des conflits entre utilisateurs des ressources naturelles.*

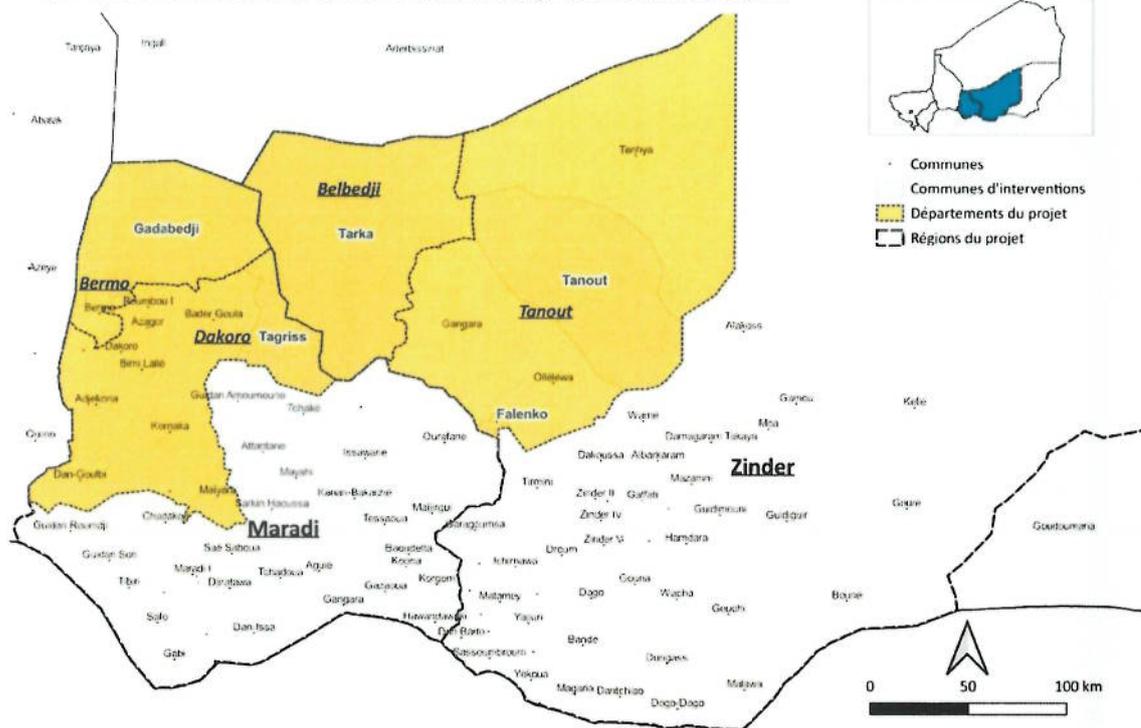
- **Primer les meilleures initiatives individuel et communautaire de suivi et d'entretien d'arbres plantés (FAO).**

*Pour inciter les personnes et les communautés à mieux suivre et entretenir les arbres plantés, le projet primera individuellement et collectivement les meilleures initiatives après une évaluation effectuée par les services compétents en la matière. Cette prime sera en nature (charrettes, arrosoirs ..... ) et dépendra du type de récipiendaire (individuel ou collectif).*

**Zones géographiques proposées et bénéficiaires du projet (ventilées par sexe et par âge)**

Zone d'intervention : le projet se propose d'intervenir dans 5 communes des départements de Tanout et Belbedji (région de Zinder) et les départements de Dakoro et de Bermo (région de Maradi), frontalières et localisées dans la partie nord des deux régions.

**Communes d'intervention du projet de sécurité climatique, de résilience et de stabilisation des communautés dans le Nord des régions de Zinder et Maradi**



La région de Maradi est plus particulièrement la commune de Soli Tagriss dans le département de Dakoro qui constitue une zone de passage aux éleveurs transhumants connaît une forte expansion des cultures sur les couloirs de passage et les enclaves pastorales. La commune de Gadabedji dans le département de Bermo, qui constituait l'un des greniers fourragers de la zone connaît une convergence accrue des animaux transhumants en provenance des départements du Sud du pays et du Nigéria. Cette situation exacerbe la compétition sur les ressources pastorales.

Pour cette raison, en plus des trois communes nord de la région de Zinder (Tanout, Tarka et Falenko), il est nécessaire d'intervenir dans les 2 communes de Maradi pour atténuer les conflits liés à l'accès et la gestion des ressources naturelles.

**Bénéficiaires du projet :** La population des cinq communes ciblées constitue les bénéficiaires du projet. Cependant, le ciblage des bénéficiaires directs sera affiné à l'issue d'un processus de concertation avec les parties prenantes de la zone d'intervention du projet.

**Tableau n°3 : Populations ventilées par sexe des communes d'intervention du projet**

Régions	Départements	Communes	Populations des communes		
			Hommes	Femmes	Ensemble
Maradi	Bermo	Gadabedji	2,002	1,816	3,818
	Dakoro	Tagriss	17,145	16,895	34,040
Zinder	Tanout	Tanout	46,874	48,752	95,626
		Falanko	289	284	573
	Belbedji	Tarka	32,075	31,773	63,848
<b>Total</b>			<b>98,385</b>	<b>99,520</b>	<b>197,905</b>

Source : RENACOM 2012

**Ciblage du projet** – fournir une justification pour les zones géographiques, les critères de sélection des bénéficiaires, le nombre attendu et le type de parties prenantes / bénéficiaires (doit être ventilé par sexe et âge). Indiquez si les parties prenantes ont été consultées lors de la conception de cette proposition. Ne répétez pas tous les extraits et activités du cadre de résultats.

Le choix des communes d'intervention a été guidé par le plan d'action de la HACP qui a identifié des zones prioritaires d'interventions des projets de consolidation de la paix. Le Consortium FAO-UNCDF-APBE a eu des échanges avec tous les acteurs (autorités administratives, locales et coutumières, société civile et les ONG et projets intervenant dans la zone. Ces échanges ont permis aux acteurs locaux de comprendre les objectifs et résultats visés par le projet.

Par ailleurs, le ciblage de 25 villages (sites d'intervention) sera fait de manière participative et inclusive sur la base des critères ci-dessous définis par les participants à l'atelier d'élaboration du document du projet :

- 1) Absence de structures ou mécanismes de prévention et gestion des conflits fonctionnelles (commission foncière, Espaces de dialogue, Club Dimitra...) dans le village nonobstant la recrudescence des conflits communautaires et ceux liés à l'accès et à la gestion des ressources naturelles ;
- 2) Existence des potentialités pour la réalisation des travaux à Haute Intensité de Main d'Œuvre (récupération des terres, aménagement des espaces pastoraux, curage des mares, bandes pare-feu),
- 3) Faibles opportunités de participation des femmes et des jeunes dans les structures communautaires existantes dans les villages et les mécanismes de prévention de conflits
- 4) L'existence des ressources naturelles partagées dans le village (aires de pâturage, couloirs de passage, ressources forestières, point d'eau ...) qui sont en général source de conflits,
- 5) Existence d'organisations communautaires surtout féminines et/ou de jeunes actives dans le domaine du développement rural avec une expérience dans le domaine de la transformation de produits agrosylvopastoraux et halieutiques,
- 6) La taille de la population/importance de la population du village/campement ou tribu pouvant permettre la mise en place des structures communautaires comme Club Dimitra, Espaces Citoyens, COFOB.....);
- 7) Volonté communautaire à collaborer pour la mise en œuvre du projet et de pérenniser les acquis ;
- 8) Villages ne disposant pas de partenaires opérant dans le même secteur sur le même volet
- 9) Accessibilité du site/ village.

Pour les bénéficiaires directs et indirects, les groupes visés sont les communautés, y compris autochtones et les transhumants, les associations à base communautaire de femmes et de jeunes, les leaders religieux et traditionnels ; les mécanismes communautaires de veille et d'alerte, la société civile, les ONG locales, les médias (notamment les radios communautaires) et les mécanismes décentralisés de gestion des conflits. D'autres composantes comme les Ministères techniques, les organisations des jeunes, les réseaux de femmes, l'association des chefs traditionnels et les radios communautaires seront des acteurs clés dans la mise en œuvre du projet.

Le ciblage des bénéficiaires directs et indirects sera affiné à l'issue du processus de concertation avec les parties prenantes de la zone d'intervention du projet. Pour l'heure, le projet ambitionne de cibler 3 250 bénéficiaires directs issus de différentes catégories de ménages dans les 5 communes, dont 40% de femmes et 30% de jeunes. Les bénéficiaires indirects sont constitués des populations des 25 villages des 5 communes.

**Utilisez l'annexe C pour lister tous les résultats, produits et indicateurs.**

### **III. Gestion du projet et coordination (4 pages max)**

- a) Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre – indiquez les agences bénéficiaires directes et leurs partenaires de mise en œuvre (internationaux et locaux), clarifier qui est l'agence chef de file, et expliquer ces choix, sur base des mandats, expertise, connaissance du terrain local, et capacités existantes. Veuillez remplir le tableau ci-bas pour chaque organisation bénéficiaire du projet.*

**La FAO** Niger dispose d'une expérience dans le domaine de la mise en œuvre des projets financés par le PBF notamment sur la prévention et la gestion des conflits liés à l'accès et à l'utilisation des ressources naturelles. Pour rappel, elle a déjà bénéficié de six financements du PBF pour mettre en œuvre des projets (dont 3 transfrontaliers) dans le domaine de la gestion des conflits en lien avec l'accès et la gestion des ressources naturelles.

En plus de son capital d'expériences, la FAO Niger a réalisé en 2021, une analyse des conflits liés à l'accès aux ressources naturelles au Niger. Les principaux facteurs de conflits révélée par cette analyse sont entre autres : les difficultés de mobilité pastorale ; les dégâts champêtres ; la faible connaissance et le non-respect des textes réglementaires et législatifs régissant la gestion des espaces pastoraux ; la non matérialisation des transactions foncières et l'absence très souvent de supports de preuve pour une prise de décision conséquente en ce qui concerne les conflits liés à la gestion des ressources naturelles; le manque de systèmes / plateformes / réseaux d'échanges fonctionnels entre les communautés, au sein des communautés et avec l'administration qui permettent d'aplanir et de prévenir les conflits latents ; l'absence et/ou la rareté d'opportunités économiques suite à une décapitalisation excessive du bétail laissant les ménages et en particulier les jeunes et les femmes dans une situation de pauvreté extrême ; le manque de représentation des femmes et des jeunes dans les instances de concertation et de prise de décision.

Se basant sur les expériences antérieures, la FAO veillera au respect des responsabilités individuelles et collectives relatives à l'exécution des activités dans les délais. Des protocoles d'accords seront signés avec les ONG internationales et nationales et les autorités municipales des communes d'intervention du projet.

**UNCDF** : Facilite l'accès aux capitaux publics et privés par les populations les plus démunies dans les 47 pays les moins avancés du monde (PMA). Dans le cadre de son mandat de fourniture de capitaux et d'instruments d'investissement, UNCDF offre des modèles de financement du « last mile » permettant de débloquent les ressources publiques et privées, notamment au niveau national, afin de réduire la pauvreté et d'encourager le développement économique local.

UNCDF a une expérience avérée dans le renforcement des capacités des communes à intégrer les dimensions sécurité alimentaire, changement climatique et genre dans leurs documents de planification. Au Niger, UNCDF met en œuvre depuis 2014 le mécanisme d'adaptation au changement climatique (LoCAL) avec une phase pilote menée dans deux communes dans la région de Dosso. La phase pilote a eu des retours positifs, ce qui a conduit

le gouvernement et UNCDF à étendre le programme dans 9 communes dans trois régions dont Tahoua, qui regroupent une population de plus de 515,000. Environ 64 investissements d'adaptation ont été financés et mis en œuvre sous maîtrise d'ouvrage des communes, bénéficiant directement à 118,000 personnes. Parmi les interventions financées par les subventions de résilience climatique, la récupération des terres dégradées a intéressé plus de 40%, réalisée à travers la contractualisation communautaire bénéficiant les populations locales. Le projet proposé vise donc à capitaliser sur cette expérience et étendre le mécanisme et les succès atteints à plus de communautés. UNCDF mettra au profit du consortium son expertise de financement innovant pour la mise en œuvre du projet : la digitalisation des paiements (cash for work), l'éducation financière et le financement mixte des investissements (production d'énergie renouvelable, mise en place d'unité de production des produits agro-sylvo-pastoraux etc...). UNCDF, tout en appuyant les collectivités territoriales dans la planification et la budgétisation des actions de développement, renforce les capacités des femmes en leadership féminin ; ainsi le projet d'appui au développement économique (PADEL) de Maradi a accompagné des femmes pour participer aux élections locales. Aussi les structures de jeunes au niveau communal et départemental ont été appuyées. Dans le cadre des projets PBF, UNCDF a mis en œuvre les projets de gestion des frontières pour la stabilité et la sécurité humaine au Sahel, le projet d'appui à la réinsertion socio-économique des ex combattants BK dans la région de Diffa en collaboration avec le PNUD. Actuellement UNCDF met en œuvre un projet conjoint « Consolidation de la paix et de la résilience communautaire dans la région de Tahoua face aux risques sécuritaires et aux changements climatiques » financé par le PBF.

*Dans le cadre de la mise en œuvre du présent projet et ne disposant pas de sous bureau à Zinder et Maradi, UNCDF se propose de recruter un volontaire national qui sera basé à Zinder pour coordonner les activités de résilience climatique créatrice d'emploi aux femmes et aux jeunes.*

**L'ONG APBE**, capitalise une grande expérience dans le cadre de la consolidation de la paix et dans la mise en œuvre des activités d'atténuation des risques liés au changement climatique et la gestion des ressources naturelles. Ainsi, sur financement du PBF et à travers des contrats de partenariat avec les agences des nations unies et de la Banque mondiale, l'ONG participe à la mise en œuvre des projets communautaires dans les régions de Diffa, Tahoua, et Zinder. A cela s'ajoute la réalisation des activités de lutte contre les effets de changement climatiques tels que la RNA, les bandes par feu, les travaux de CES/DRS...entreprises depuis 2014 jusqu'à ce jour en partenariat avec le PAM et la FAO.

Avec une présence opérationnelle dans toutes les régions du pays, APBE dispose des capacités techniques et logistiques nécessaires pour la mise en œuvre de ce projet.

Il importe aussi de rappeler que l'ONG APBE a passé avec succès le processus de micro-évaluation conduite dans le cadre du fonds humanitaire régional pour l'Afrique de l'Ouest et du centre (FHRAOC) et s'est vu assignée un niveau de risque faible.

*Pour assurer une meilleure opérationnalisation des activités du projet sur le terrain, l'ONG APBE se propose de recruter les ressources humaines suivantes :*  
*Un point focal du projet qui sera basé à Zinder et cinq (5) animateurs mobilisateurs communautaires dotés de moyens logistiques (motos) qui seront placés dans les communes d'intervention.*

Organisation bénéficiaire	Budget total dans l'année précédente	Sources principales du budget (donateurs etc.)	Emplacement des bureaux dans le pays	Nombre de personnel existant (et combien dans les zones du projet)	Experts techniques existants pertinents au projet
<b>Organisation bénéficiaire : FAO Niger</b> Partenaires d'exécution : HACP, Code Rural, APEBA, HIMMA, AEDL, AIDD	21 835 982 USD	PBF, Allemagne, France, Canada, Suède, Maroc, Norvège, Belgique, BAD ; FAO	La FAO intervient sur l'ensemble du territoire national à travers le siège national appuyé sur le terrain par 4 sous-bureaux à Tahoua, Zinder, Maradi et Diffa	70 au Niger dont 4 à Maradi et 4 à Zinder	1 Expert en consolidation de la Paix, 1 Expert Elevage, 1 Expert agronome, 1 Expert Genre ; 1 Expert Suivi évaluation ; 1 expert énergie 1 Chargé des opérations
<b>Organisation bénéficiaire : UNCDF</b> Partenaires d'exécution : ME/LCD, CNEDD, DGDCT, Communes, STD	3.967.847 USD	PBF, EU, SNV, ENABEL, ASCIS, PNUD	Niamey	8	Expert en Développement local ; Associé aux programmes et opérations Communicatrice ; VNU national
<b>Organisation bénéficiaire : ONG APBE</b> Partenaires d'exécution : STD, Communes	12.279.025 USD	Etat du Niger, UNHCR, UNFPA, OCHA, PAM, OMS, FAO, OIM, Banque Mondiale, UNICEF, PNUD, FHRAOC, HIVOS, ACTED	APBE intervient sur l'ensemble du territoire national avec des bureaux dans les huit régions du pays à savoir Agadez, Diffa, Dosso, Maradi, Zinder, Tahoua, Tillabery, et Niamey.	140 sur l'étendue du pays	1 Expert en paix et cohésion sociale, 1 Expert en développement rural, 1 Expert en sécurité Alimentaire et Résilience, 1 Expert Genre et protection ;

- b) **Gestion et coordination du projet** – Indiquez l'équipe de mise en œuvre du projet, y compris les postes et les rôles et expliquez quels postes doivent être financés par le projet (à quel pourcentage). Indiquez explicitement comment l'équipe de mise en œuvre du projet garantira une expertise suffisante en matière de genre ou de jeunesse. Expliquez les modalités de coordination et de supervision du projet et assurer le lien avec le Secrétariat du PBF s'il existe. Remplissez la liste de contrôle de la préparation à la mise en œuvre du projet à l'annexe A et joignez les mandats clés du personnel.

### Gouvernance du projet

Pour assurer une meilleure communication entre les agences récipiendaires, le bailleur et les bénéficiaires, un mécanisme de gouvernance sera établi. Un comité technique de coordination du projet, composée des représentants des agences et ONG récipiendaires ainsi

que ceux de la HACP et les Ministères techniques sera mise en place. Il sera chargé de proposer le plan de travail annuel et d'élaborer les différents rapports intermédiaires et finaux. Des réunions mensuelles de coordination seront organisées avec les partenaires de mise en œuvre afin d'identifier les manquements et les dispositions et décisions conjointes et éclairées afin d'améliorer l'efficacité et l'effectivité du projet. Aussi, une plateforme d'échange avec tous les partenaires (OSC, programmes similaires...) élargie aux Services technique et responsables communaux sera mise en place au niveau des régions de Zinder et Maradi afin de renforcer la synergie sur le terrain, identifier les leçons apprises, les bonnes pratiques et les documenter. Les rencontres du comité technique seront mensuelles, et celles de la plateforme se tiendront aux termes des missions conjointes de supervision afin d'avoir l'opportunité de discuter des feed-back ressortis de la visite terrain.

Le comité technique sera composé du personnel suivant :

- ✓ D'un Coordonnateur national de projet, expert en conflits et construction de la paix sensible au genre (Agence Lead FAO) ;
- ✓ Un point focal UNCDF ;
- ✓ Un point focal APBE ;
- ✓ Représentants de la HACP et Ministères techniques.
- ✓ Représentants des ONG partenaires de mise en œuvre ;
- ✓ Représentants des autorités locales.

Le coordonnateur du projet se chargera d'assurer la coordination de l'ensemble des activités (support et programmes), au compte de la FAO, agence lead et de UNCDF et APBE qui désigneront en leur sein, un point focal. Il sera chargé de l'élaboration du plan de travail et du budget annuel, des orientations et du suivi technique de mise en œuvre des activités, du partenariat avec les OSC et structures de mise en œuvre du projet. Le travail du coordonnateur est de permettre une approche plus intégrée des activités, de donner de la cohérence à l'ensemble des activités à mettre en œuvre et faciliter l'organisation du travail de chacun au quotidien. Il devra également travailler à créer et à entretenir de bonnes relations avec les autorités locales afin de consolider les acquis au niveau des régions concernées. Le coordinateur répond pour tout ce qui concerne le projet, en collaboration avec les points focaux de UNCDF et APBE. Il sera également le responsable des rapports périodiques (trimestriel, semestriel, annuel et final). Les points focaux du projet au niveau de UNCDF et APBE joueront le rôle de coordonnateur au compte de UNCDF et APBE et travailleront en étroite collaboration avec le coordonnateur, le suivi évaluation et le chargé de communication ainsi qu'avec les équipes opérationnelles de la FAO basées à Maradi et Zinder et les partenaires d'exécution.

Le chargé de suivi évaluation, sera chargé d'appuyer le coordonnateur du projet à la planification, au suivi-évaluation du projet. Il établira un plan de suivi des activités, effectuera avec ses collègues de UNCDF, APBE et PBF, des missions de suivi sur le terrain en fonction des besoins identifiés et fera des revues/analyses des rapports de suivi, identifiera les incohérences et lacunes, et proposera des actions correctives. Il doit en outre veiller à ce que les processus de suivi et d'évaluation respectent le chronogramme prévu et aide à résoudre tout goulot d'étranglement pouvant entraîner des retards dans le chronogramme des activités. Il appuiera les partenaires techniques et opérationnels du projet pour le rapportage. Il veillera à ce que les évaluations répondent aux exigences de suivi des performances convenues avec le donateur et que tous les produits livrables (rapport initial, projet de rapport final et rapport final) satisfassent aux normes de la FAO, UNCDF et APBE, ainsi qu'aux exigences du donateur.

Agences/ONG	Postes à recruter/affecter	Rôles	Niveau	Pourcentage
-------------	----------------------------	-------	--------	-------------

réциpiendaires		Affecter	Recruter			
FAO	Coordonnateur	x		Coordonner toutes les activités du projet.	NOC	100%
	Suivi évaluation	x		Assurer le suivi et le rapportage	NOA	25%
	Chargé de communication	x		Assurer la visibilité du projet	NOA	25%
	Expert environnement/Energie	x			NOB	25%
	Expert Génie Rural	x			NOB	25%
	Expert Genre	x			NOB	25%
	Assistant Administratif/Opérations	x			G7	50%
UNCDF	Point Focal	x		Appuyer le coordonnateur dans la gestion du projet	NOC	25%
	Volontaire des Nations Unies		x	Assurer la mise en œuvre des activités sur le terrain	VNU	100%
	Assistant Administratif	x		Appuyer la gestion administrative et financière du projet	G7	20%
ONG APBE	Point focal		x	Appuyer le coordonnateur dans la gestion		50%
	Animateurs mobilisateurs		x	Assurer la mise en œuvre des activités sur le terrain		100%

- Le projet bénéficiera de la mutualisation des ressources internes de la FAO, de UNCDF et de l'ONG APBE. A ce titre, le projet bénéficiera de l'assistance administrative et de l'appui technique des différents experts basés au niveau des trois structures réциpiendaires.

c) **Gestion des risques** – *Identifier les risques spécifiques au projet et la manière dont ils seront gérés, y compris l'approche de mise à jour des risques et d'ajustement du projet. Inclure une approche Ne Pas Nuire et une stratégie d'atténuation des risques.*

Risque spécifique au projet	Niveau de risque (faible, moyen, élevé)	Stratégie d'atténuation (y compris les considérations Ne Pas Nuire)
Absence d'engagement de certains acteurs à savoir les autorités administratives, coutumières et municipales, les communautés bénéficiaires et les services techniques nationaux, régionaux et départementaux	Moyen	Elaboration conjointe du document du projet et réalisation d'une mission d'information, sensibilisation et de mobilisation de toutes les parties prenantes dès le démarrage du projet
Résistance au changement		Sensibilisation de toute la communauté

suite à l'implication des jeunes et des femmes dans la mise en œuvre du projet	Moyen	
Inaccessibilité des zones déclarées rouge pour cause d'insécurité par le Gouvernement et/ou l'UNDSS	Faible	Transfert des risques par la forte implication des OSC locales et les services techniques déconcentrés
Risques politiques et sécuritaires	Elevé	Entretien d'un dialogue permanent et continu entre les agences récipiendaires et les autorités locales. Forte collaboration avec les autorités municipales, les services techniques communaux et les OSC du niveau communautaire (Transfert des risques)
Sanctions de la CEDEAO et de l'UEMOA suite aux événements du 26 juillet 2023	Elevé	Privilégier le partenariat avec des OSC locales qui sont capables de pré financer la mise en œuvre des activités sur le terrain pour apaiser les difficultés de décaissement au niveau des banques locales ; Anticiper la commande des intrants et produits non disponibles localement pour atténuer le risque lié à la fermeture des frontières ; Renforcer le partenariat avec les OSC et les autorités locales pour éviter le retard dans la réalisation des activités suite aux restrictions d'accès dans certaines zones théâtres des opérations militaires
Micro-évaluation de l'ONG APBE relève un niveau moyen ou élevé	Faible	Repartir les fonds entre les 2 agences des Nations Unies ; Contractualisation avec l'ONG APBE et /ou d'autres OSC pour la mise en œuvre des activités programmées par l'ONG APBE
Programme criticality	Faible	Le rapport du programme criticality souligne que les différents produits du projet sont des produits à priorisation modéré à élevé (PC2 et PC3) donc aucun risque pour la mise en œuvre du projet à Zinder et le sud Maradi.
Changement des dynamiques des conflits liés au foncier dans les zones du projet	Faible	Référence aux instruments politiques et juridiques régissant la gestion du foncier au Niger (Politique foncière, Schéma d'aménagement foncier...)
Exposition potentielle des femmes aux risques de protection	Faible	Sensibilisation des communautés bénéficiaires sur les conséquences des VBG; Mobilisation des organisations communautaires féminines.
Chevauchement des structures locales	Faible	Eviter de cibler les mêmes acteurs pour siéger dans les mêmes structures. On ne créera les nouvelles structures que dans les entités où celles-ci n'existent pas.

- d) **Suivi / évaluation** – Décrivez l'approche de S&E du projet, y compris l'expertise en S&E de l'équipe de projet et les principaux moyens et calendrier de collecte des données. Inclure : une ventilation du budget pour les activités de suivi et d'évaluation, y compris la collecte de données de base et de fin de ligne et une évaluation indépendante, et un calendrier approximatif de S&E. Les bénéficiaires de fonds sont tenus de réserver au moins 5 à 7% du budget du projet pour les activités de S&E, y compris des fonds suffisants pour une évaluation indépendante de qualité.

*En prélude au démarrage des activités du projet, une étude de référence sera réalisée dans les 3 mois suivant. Elle permettra de disposer des informations précises sur le niveau des indicateurs de base. L'étude de référence fournira particulièrement des informations précises qui aideront les responsables du projet et les équipes techniques à mieux organiser leurs actions de terrain. Elle permettra de présenter en temps « T<sub>0</sub> » le film de la situation telle qu'elle se présente au démarrage du projet. L'étude de référence devra permettre d'avoir des bases de données ventilées par sexe et âge (ou pertinent) pour les indicateurs et de redéfinir les cibles, ventilées par sexe et âge. La mise à disposition de l'étude de référence sera une condition pour le décaissement de la deuxième tranche.*

*L'étude permettra donc d'établir une situation de départ à partir de laquelle on pourrait mesurer, en fin de projet à un temps « T<sub>1</sub> », les résultats auxquels les interventions du projet ont contribué et les éléments qui auront participé à la réduction des conflits et au renforcement de la cohésion sociale.*

Le système de suivi évaluation est destiné à capitaliser les résultats, les traiter et les interpréter en rapport avec les indicateurs de réalisation des activités afin d'opérer les ajustements nécessaires dans la mise en œuvre du projet. Il prend en charge l'ensemble des résultats, produits et activités constituant le projet. Il sera basé sur la définition exhaustive des indicateurs clés et des données à collecter et la constitution de bases de données.

Le suivi-évaluation sera une composante importante dans la mise en œuvre de ce projet. Il permettra de vérifier l'atteinte des résultats attendus et l'utilisation efficiente des ressources affectées au projet.

Un plan de suivi évaluation conjoint sera élaboré et mis en œuvre avec l'appui du spécialiste S&E du PBF. A titre indicatif, le suivi et l'évaluation du projet seront assurés au moyen de trois (3) grandes activités :

- Une enquête conjointe de base qui sera réalisée dans les 5 communes d'intervention pour établir les situations de référence des indicateurs ;
- Une enquête finale pour en mesurer le progrès des indicateurs sur les bénéficiaires.
- Une évaluation finale externe. Elle combinera une approche à la fois qualitative et quantitative en se servant de guides d'entretien individuel, de focus group et de fiches d'enquête auprès des ménages.

Un cadre conjoint de suivi-évaluation sera mis en place et exécuté conformément au plan de travail et le cadre des résultats du projet. Le suivi de l'évolution se concentrera plus sur les indicateurs de changement (outcome) au niveau communautaire. Les unités suivi-évaluation des deux agences et ONG travailleront en synergie pour renseigner régulièrement les indicateurs de performance du projet en s'appuyant sur les partenaires de mise œuvre et les outils de collecte qui seront développés. A cette fin, des missions régulières de suivi seront effectuées par l'équipe conjointe sur le terrain. Les partenaires de terrain feront un suivi quotidien rapproché des activités des bénéficiaires et élaboreront des rapports de suivi pour les agences et ONG récipiendaires des fonds. L'équipe de S&E du projet aura les appuis

techniques des experts du Secrétariat PBF, de la FAO de UNCDF et de l'ONG APBE. Les termes de références pour le recrutement du personnel ainsi que les protocoles d'accord avec les partenaires de mise en œuvre du projet seront élaborés dans les deux premières semaines du projet de manière qu'ils soient signés avant la mise à disposition des intrants et des équipements. Il sera fait un suivi de la mise en œuvre suivant des plans de travail annuels détaillés dont le premier sera établi au cours de l'atelier de lancement du projet. Les informations générées par le suivi des activités en cours seront consolidées pendant les missions d'appui effectuées par des unités techniques de la FAO, UNCDF et de l'ONG APBE. Ces missions seront consacrées au suivi interne et à l'appui technique aux initiatives en cours. Elles permettront d'apporter, le cas échéant, les corrections nécessaires. Ces missions seront effectuées en concertation avec le Secrétariat du PBF et les autorités nationales.

#### Répartition des taches par agence dans le cadre de suivi évaluation

Activités	Agences/ONG responsables		
	FAO	UNCDF	APBE
Mission d'information des autorités administratives, coutumières et municipales et des services techniques régionaux, départementaux et communaux et de précision des sites d'intervention du projet ;	FAO	UNCDF	APBE
Atelier de lancement et de planification participative et opérationnelle ;	FAO		
Etablissement de base de données des indicateurs (3 mois);	FAO		
Trois (3) missions conjointes de suivi des activités par le comité technique chargé de la mise en œuvre du projet ;	FAO	UNCDF	APBE
2 missions conjointes (1 mission par an) de suivi et évaluation à mi-parcours des activités du projet par les experts en charge de suivi évaluation de la FAO, UNCDF, APBE et PBF ;	FAO	UNCDF	
2 missions conjointes (1 mission par an) de supervision des activités par les membres du comité de pilotage, les autorités administratives, coutumières et municipales ;	FAO	UNCDF	
3 missions conjointes de suivi et supervision des activités par les membres du comité régional, les autorités administratives et coutumières régionales ;	FAO	UNCDF	APBE
Evaluation finale du projet.	FAO		

- e) **Stratégie de fin de projet / durabilité** – Expliquez brièvement la stratégie de sortie du projet pour garantir que le projet peut être clôturé à la fin de la durée du projet, soit par des mesures de durabilité, des accords avec d'autres donateurs pour le financement de suivi ou la fin des activités qui n'ont pas besoin de soutien supplémentaire. Si le soutien d'autres bailleurs de fonds est attendu, expliquez ce que le projet fera concrètement et de manière proactive pour essayer d'assurer cet appui dès le départ. Envisagez d'éventuels partenariats avec d'autres donateurs ou institutions financières internationales.

En vue de garantir l'appropriation du projet au niveau communautaire, le plan de communication conjoint et sensible au genre est conçu et mise en œuvre afin de susciter l'adhésion, l'appropriation et la capitalisation des résultats. Dans ce cadre, le projet travaillera avec les structures locales déjà actives dans les zones d'intervention. Il s'agira de rendre ces structures opérationnelles et dynamiques en vue d'accompagner la mise en œuvre des activités, en développant un processus de transfert de compétences aux acteurs régionaux

et locaux. Cette option conduira à privilégier une approche basée essentiellement sur l'accompagnement technique, la formation et la mise en œuvre par les acteurs et organisations communautaires de base. De cette manière, le projet compte s'assurer que les jalons de la pérennité des activités du projet sont posés et que les liens ainsi consolidés contribueront à la durabilité des activités initiées. C'est en faisant participer les collectivités locales, les autres acteurs institutionnels et ceux de la société civile que le projet compte renforcer le processus d'appropriation. Cet ancrage local constitue la carte maîtresse permettant d'assurer la durabilité des interventions du projet. L'inclusion des partenaires particulièrement les autorités locales à travers tout le processus, de la planification à l'évaluation du projet sera une occasion de renforcer le processus d'appropriation et une source d'enrichissement mutuel pour tous les intervenants au projet. Au-delà de leur inclusion dans la mise en œuvre de toutes les activités du projet, certaines activités sont directement adressées au bénéfice des autorités locales dans le but d'assurer l'appropriation et la durabilité des actions. Parmi ces activités nous pouvons citer :

- la mise en place des plateformes multi acteurs communales de prévention et de gestion des conflits,
- le renforcement des capacités des Chefs de canton, tribus et groupements sur les textes juridiques et réglementaires en matière de gestion des ressources naturelles,
- la mise en place des cadres départementaux et communaux de concertation entre acteurs,
- l'appui à l'organisation et la tenue des réunions communales d'ouverture et de fermeture des champs, etc...

Ce projet contribuera également à une analyse sur les conflits communautaires liés aux ressources naturelles et minières et au développement d'un programme conjoint avec les autres agences des Nations Unies pour la mise en œuvre des bonnes pratiques qui en seront issues. La capitalisation des bonnes pratiques relatives aux différents mécanismes locaux de prévention et gestion des conflits et l'élaboration d'un programme conjoint UNPBF pour renforcer la collaboration à travers la création des synergies découlant du mandat, de l'avantage comparatif et de la force institutionnelle de chacune des agences figurera parmi les résultats du projet.

#### **IV. Budget du projet**

Fournissez de brèves informations supplémentaires sur les coûts des projets, en mettant en évidence les choix spécifiques qui ont sous-tendu la préparation du budget, en particulier pour le personnel, les déplacements ou tout autre soutien indirect au projet, afin de démontrer le rapport qualité-prix du projet. Le budget proposé pour tous les projets doit inclure des fonds suffisants pour une évaluation indépendante. Le budget proposé pour les projets impliquant des bénéficiaires directs non onusiens doit inclure des fonds pour un audit indépendant. Remplissez l'annexe sur l'optimisation des ressources du projet.

Veillez noter que dans presque tous les cas, le Fonds pour la consolidation de la paix transfère les fonds des projets en une série de tranches basées sur les performances. L'approche standard du PBF consiste à transférer les fonds du projet en deux tranches pour les bénéficiaires des Nations Unies et en trois tranches pour les bénéficiaires non-ONU, en débloquant les deuxièmes et troisièmes tranches dès que les critères de performance ont été atteints. Tous les projets comprennent les deux critères de performance standard suivants: 1) au moins 75% des fonds de la première tranche ont été engagés et 2) toutes les obligations de rapport de projet ont été respectées. En plus de ces indices de référence standard et en fonction de la cote de risque ou d'autres facteurs spécifiques au contexte, des repères supplémentaires peuvent être indiqués pour le déblocage des deuxièmes et troisièmes

tranches. La mise à disposition de l'étude de référence sera une condition pour le décaissement de la deuxième tranche.

Veillez préciser ci-dessous tous les facteurs spécifiques au contexte qui peuvent être pertinents pour le déblocage des deuxième et troisième tranches. Celles-ci peuvent inclure le bon déroulement des élections, l'adoption de lois clés, la mise en place d'unités ou de bureaux de contrepartie clés ou d'autres indicateurs de performance nécessaires avant que la mise en œuvre du projet puisse avancer. Dans votre réponse, veuillez indiquer comment les tranches basées sur la performance affectent les considérations de séquençage des projets.

Remplissez deux tableaux dans l'annexe D du budget Excel.

Dans le premier tableau budgétaire Excel de l'annexe D, veuillez inclure le pourcentage d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes (GEWE) pour chaque activité. Fournissez également une justification claire pour chaque allocation GEWE (par exemple, la formation comprendra une session sur l'égalité des sexes, des efforts spécifiques seront déployés pour assurer une représentation égale des femmes, etc.).

## Annexe A. Liste de contrôle de l'état de préparation de la mise en œuvre du projet

Question	Planification		Oui	Non	Commentaire
1. Tous les partenaires d'exécution ont-ils été identifiés ? Sinon, quelles sont les étapes restantes et calendrier proposé	X				
2. Les mandats du personnel clé du projet ont-ils été finalisés et prêts à être publiés ? Veuillez joindre la soumission		X			
3. Les sites du projet ont-ils été identifiés ? Sinon, quel sera le processus et le calendrier			X		
4. Les communautés locales et les bureaux gouvernementaux ont-ils été consultés / sensibilisés / l'existence du projet ? Veuillez indiquer quand cela a été fait ou quand cela sera fait.	X				Lors de la conception aussi bien de la note conceptuelle et du PRODOC
5. Une analyse / identification préliminaire des leçons apprises / des activités existantes ont été effectuée ? Sinon, quelle analyse reste-t-il à faire pour permettre la mise en œuvre et le calendrier proposé ?			X		
6. Les critères des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Sinon, quels seront le processus et le calendrier.			X		Un atelier sera organisé avec toutes les parties prenantes pour identifier les critères des bénéficiaires
7. Des accords ont-ils été conclus avec les homologues gouvernementaux concernés concernant les sites de mise en œuvre du projet, les approches, la contribution du gouvernement ?			X		
8. Des dispositions claires ont-elles été prises sur l'approche de mise en œuvre du projet entre les organisations bénéficiaires du projet ?	X				
9. Quelles autres activités préparatoires doivent être entreprises avant que la mise en œuvre effective du projet puisse commencer et combien de temps cela prendra-t-il?			N/A		
<b>Genre</b>					
10. L'expertise de l'ONU en matière de genre a-t-elle influencé la conception du projet (par exemple, conseiller / expert / point focal en matière de genre ou un collègue d'ONU Femmes a-t-il apporté contribution) ?	X				
11. Des consultations avec des femmes et / ou des organisations de jeunesse ont-elles éclairé la conception du projet ?	X				
12. Les indicateurs et cibles du cadre de résultats sont-ils ventilés par sexe et par âge ?	X				
13. L'annexe budgétaire comprend-elle des allocations vers GEWE pour toutes les activités et des justifications claires des allocations GEWE ?	X				

**Annexe B. Liste de contrôle de l'optimisation des ressources du projet PBF (« Value for Money »)**

Question	Oui	Non	Commentaire
1. Le projet a-t-il une justification narrative du budget, qui fournit des informations supplémentaires spécifiques au projet sur tout choix budgétaire majeur ou des coûts de personnel, de fonctionnement ou de déplacement plus élevés que d'habitude, afin d'expliquer comment le projet garantit l'optimisation des ressources ?	X		
2. Les coûts unitaires (par exemple pour les voyages, les services de consultants, l'achat de matériel, etc.) sont-ils comparables à ceux utilisés dans des interventions similaires (soit dans des contextes nationaux similaires, au sein des régions, soit dans des interventions antérieures dans le même contexte national) ? Sinon, cela doit être expliqué dans la section narrative du budget.	X		
3. Le budget proposé est-il proportionné aux résultats escomptés du projet et à la portée du projet (par exemple, nombre, taille et éloignement des zones géographiques et nombre de bénéficiaires directs et indirects proposés) ? Fournissez vos commentaires.	X		
4. Le pourcentage de personnel et de frais de fonctionnement de l'agence des Nations Unies réciprocaire et de tout partenaire d'exécution est-il clairement visible et raisonnable pour le contexte (e.g. pas plus de 20% pour le personnel, et coûts raisonnables pour les voyages et coûts opérationnels directs) à moins d'être bien justifiés dans la section narrative) ?	X		
5. Les frais de personnel sont-ils proportionnels à la quantité de travail requise pour l'activité ? Et le projet utilise-t-il du personnel / une expertise locale plutôt qu'internationale lorsque cela est possible ? Quelle est la justification du recours à du personnel international, le cas échéant ?	X		
6. Le projet propose-t-il l'achat de matériaux, d'équipements et d'infrastructures pour plus de 15% du budget ? Dans l'affirmative, veuillez indiquer les mesures prises pour garantir l'optimisation des ressources dans le processus de passation des marchés et leur entretien / utilisation durable pour la consolidation de la paix après la fin du projet.	X		
7. Le projet propose-t-il l'achat d'un ou de plusieurs véhicules pour le projet ? Si oui, veuillez expliquer pourquoi les véhicules / véhicules de location existants ne peuvent pas être utilisés.		X	
8. Les agences d'exécution ou la mission des Nations Unies apportent-elles une source supplémentaire de financement / soutien en nature non PBF au projet ? Veuillez expliquer ce qui est fourni. Et si non, pourquoi pas.	X		

## **Annexe B.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations**

*(This section uses standard wording – please do not remove)*

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

### **AA Functions**

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially close a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations’ headquarters);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

### **Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations**

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by

		PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

#### Financial reporting and timeline

Timeline	Event
<b>30 April</b>	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
<b><i>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</i></b>	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

<b>31 July</b>	Voluntary Q2 expenses (January to June)
<b>31 October</b>	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

#### Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

#### Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent's website (<http://mptf.undp.org>).

#### **Annexe B.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations**

*(This section uses standard wording – please do not remove)*

#### **Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:**

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document.

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

**Reporting:**

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reports and timeline

Timeline	Event
28 February	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report Q1 expenses (January to March)
31 July	Report Q2 expenses (January to June)

<b>31 October</b>	<b>Report Q3 expenses (January to September)</b>
<b><i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i></b>	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

### **Ownership of Equipment, Supplies and Other Property**

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

### **Public Disclosure**

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

### **Final Project Audit for non-UN recipient organization projects**

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

### **Special Provisions regarding Financing of Terrorism**

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

### **Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:**

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary

documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation.
- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (NOTE: If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches).
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant.
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (NOTE: If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project-based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project.<sup>20</sup>
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought.
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

<sup>20</sup> Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

- a) Sanctionner les auteurs des violences faites aux femmes dans les situations de conflits (agression sexuelle, enlèvement, menaces, assassinat des membres de sa famille...) et assurer la protection des victimes, que les auteurs soient des membres des groupes armés ou des membres des communautés ;
- b) Soutenir la participation des femmes dans les processus de paix et de prévention des conflits notamment par des activités de formation des femmes sur la médiation, la gestion de conflit, les mécanismes de paix

## Annexe C : Cadre de résultats du projet (DOT inclure des cibles de données ventilées par sexe et par âge)

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Etapes
<p><b>Résultat 1 : Les mécanismes locaux de résolution des conflits et d'adaptation au changement climatique sont cartographiés renforcés pour une meilleure contribution à la prévention et gestion des conflits et à la restauration de l'environnement</b></p> <p>(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue)</p> <p>(Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)</p>	<p><b>Produit 1.1 :</b> Les structures locales sont cartographiées et renforcées pour contribuer à l'établissement des instruments et outils locaux de prévention et gestion des conflits et d'adaptation au changement climatique</p>	<p>Indicateur 1 a : % des membres de la communauté qui perçoivent les mécanismes de gouvernance des conflits et d'adaptation au changement climatique comme efficaces et équitables (ventilés par sexe et par tranche d'âge)</p> <p>Indicateur 1 b : % de la population de la zone d'intervention du projet qui considère que les tensions autour de l'accès aux ressources naturelles ont diminué ;</p> <p>Indicateur 1c : % de la population de la zone d'intervention des projets qui considère que les tensions autour de l'accès aux ressources naturelles ont diminué (ventilés par sexe et par tranche d'âge).</p> <p>Niveau de référence : TBD</p> <p>Cible : TBD</p>	<p>Rapport HACP</p> <p>Début du programme</p> <p>Fin du programme</p>	<p>Enquêtes de base/finale</p>
		<p>Niveau de référence : TBD</p> <p>Indicateur 1 b : Pourcentage des membres des communautés qui considèrent que l'implication des jeunes et des femmes dans les instances de prise de décision est améliorée (ventilés par sexe et par tranche d'âge).</p> <p>Niveau de référence : TBD</p> <p>Cible : TBD</p>	<p>Rapport d'enquêtes de base et finale</p> <p>Début du programme</p> <p>Fin du programme</p>	<p>Enquêtes de base/finale</p>
		<p>Indicateur 1.1. a: Nombre de structures locales répertoriées (désagrégé par type de structures) ;</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : TBD</p>	<p>Rapport du partenaire de mise en œuvre</p> <p>Trimestriel</p>	<p>Continu</p>
		<p>Indicateur 1.1. b: Taux de participation des communautés locales aux initiatives de prévention et de gestion des conflits désagrégé par sexe).</p> <p>Niveau de référence : AD</p> <p>Cible : 50%</p>	<p>Rapport du partenaire de mise en œuvre</p> <p>Trimestriel</p>	<p>Continu</p>

	<p><b>Produit 1.2 :</b> Des initiatives conjointes communautaires de gestion collaborative des ressources naturelles adaptées au changement climatique sont développées pour renforcer la cohésion sociale et la prévention/réduction des pratiques environnementales néfastes</p>	<p><b>Indicateur 1.1, c :</b> Nombre de conflits résolus par les membres des structures locales (désagrégé par type) ; Niveau de référence : 0 Cible : TBD</p>	<p>Rapport du partenaire de mise en œuvre Trimestriel</p>	<p>Continu</p>
	<p><b>Produit 1.2 :</b> Des initiatives conjointes communautaires de gestion collaborative des ressources naturelles adaptées au changement climatique sont développées pour renforcer la cohésion sociale et la prévention/réduction des pratiques environnementales néfastes</p>	<p><b>Indicateur 1.2 a:</b> Nombre d'initiatives conjointes communautaires de gestion de ressources naturelles (désagrégé par type) mis en place et fonctionnelles. Niveau de référence : 0 Cible : TBD</p> <p><b>Indicateur 1.2 b:</b> Nombre d'espaces agro pastorales aménagés et mis en valeur (désagrégé par type) Niveau de référence : 0 Cible : TBD</p> <p><b>Indicateur 1.2 c:</b> Nombre d'infrastructures de soutien à la sécurité alimentaires renforcé (désagrégé par type) Niveau de référence : 0 Cible : 5 BAB et 5 BC</p>	<p>Rapport du partenaire de mise en œuvre Trimestriel</p> <p>Rapport du partenaire de mise en œuvre Trimestriel</p>	<p>Continu</p> <p>Continu</p>
	<p><b>Produit 1.3 :</b> Les mesures d'adaptation au changement climatique et la gestion des conflits sont intégrés dans la planification et dans la budgétisation des communes y compris un plan d'action local de coopération intercommunale pour la gestion intégrée des ressources en eau.</p>	<p><b>Indicateur 1.3.a :</b> Nombre de communes ayant intégré les risques climatiques et la gestion des conflits dans leur planification Niveau de référence : TBD Cible : 5</p> <p><b>Indicateur 1.3.b :</b> Nombre de communes appuyées dans l'évaluation annuelle de performance Niveau de référence : 0 Cible : 5</p>	<p>Rapport du partenaire de mise en œuvre Trimestriel</p>	<p>Continu</p>
<p><b>Résultat 2 : Des emplois ruraux verts pour renforcer la sécurité climatique et la cohésion sociale sont créés</b></p>	<p>Liste des activités relevant du produit :</p>	<p><b>Indicateur 1 a :</b> Pourcentage de la population qui considère leur revenu amélioré à travers les emplois ruraux verts (ventilé par sexe et par tranche d'âge) ;</p> <p><b>Indicateur 1 b :</b> Pourcentage des communautés ciblées dans lesquelles les jeunes participent aux mécanismes et dispositifs communautaires de consolidation de la paix et de la cohésion sociale</p>	<p>Rapport projet Début du programme Fin du programme</p>	<p>Enquêtes de base/finale</p>

	<p><b>Produit 2.1</b> : Les communautés locales bénéficient d'alternatives économiques à travers la promotion des initiatives de génération des revenus protectrices de l'environnement</p>	<p>(ventilé par sexe et par tranche d'âge) :</p> <p>Indicateur 1 c : Pourcentage des communautés ciblées dans lesquelles les femmes participent aux mécanismes et dispositifs de consolidation de la paix (Ventilé par sexe et par tranche d'âge) ;</p> <p>Niveau de référence : TBD</p> <p>Cible : TBD</p>	<p>Rapport du partenaire de mise en œuvre</p> <p>Trimestriel</p>	<p>Continu</p>
--	---	---	--	----------------